

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Fédération Française de Boxe

2025-2026



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

20 JUIN 2026 - AIX-LES-BAINS

SOMMAIRE



ÉDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	P.3
RAPPORTS DES COMMISSIONS	P.4
01 LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE	P.5-8
02 COMMISSION NATIONALE DE BOXE AMATEUR	P.9-12
03 COMMISSION NATIONALE DE BOXE ÉDUCATIVE ASSAUT	P.13-16
04 COMMISSION NATIONALE MÉDICALE	P.17-22
05 SOUS-COMMISSION NATIONALE MÉDICALE MMA	P.23-28
06 COMMISSION NATIONALE DES OFFICIELS	P.29-31
07 COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION	P.32-39
08 COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS	P.40-49
09 COMMISSION FÉDÉRALE DES ENTRAÎNEURS DE CLUBS	P.50-53
10 COMMISSION FÉDÉRALE JURIDIQUE, STATUTS ET RÈGLEMENTS	P.54-55
11 COMMISSION FÉDÉRALE RSO (DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉDUCATION, FÉMINISATION, SANTÉ)	P.56-58
12 COMITÉ D'ÉTHIQUE	P.59-61
13 COMMISSION FÉDÉRALE DISCIPLINAIRE DE 1ÈRE INSTANCE	P.62-63
14 COMMISSION FÉDÉRALE DISCIPLINAIRE D'APPEL	P.64-65
15 FMMAF	P.66-70
RAPPORTS FINANCIERS	P.71
01 BILAN ACTIF	P.72
02 BILAN PASSIF	P.73
03 COMPTE DE RÉSULTAT	P.74-75
04 BUDGET PRÉVISIONNEL 2026	P.76
RÉSULTATS - BOXE AMATEUR	P.77-84
RÉSULTATS - BOXE PROFESSIONNELLE	P.85-90

ÉDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



La saison 2025-2026 marque la deuxième année du mandat fédéral, une étape charnière qui nous permet de consolider les orientations engagées et de poursuivre, avec détermination, le développement du noble art sous toutes ses formes. La Fédération Française de Boxe continue d'œuvrer au service de l'ensemble de ses licenciés, dont le nombre témoigne d'un engouement toujours soutenu pour nos disciplines (Boxe, MMA) dans toutes leurs composantes.

Cette saison a été riche en réussites. Sur le plan sportif, la performance de Yojerlin César, vice-champion du monde (-80kg), illustre l'excellence de notre filière de haut niveau et l'engagement sans faille de nos athlètes et de leur encadrement. Parallèlement, la fédération a poursuivi ses actions en faveur de la féminisation, de l'inclusion et de l'accès à la pratique pour toutes et tous, affirmant ainsi sa volonté de faire de la boxe un sport ouvert, accessible et répondant aux attentes de publics toujours plus diversifiés.

Nous avons également poursuivi des chantiers structurants essentiels pour l'avenir. L'accompagnement des clubs a été renforcé, notamment à travers les dispositifs de labellisation, le Projet Sportif Fédéral, ainsi que le soutien apporté aux clubs dans le cadre des étapes qualificatives et des phases finales des championnats de France. La restructuration de notre offre de formation a également été engagée afin de mieux répondre aux besoins des éducateurs, des dirigeants, des officiels et des pratiquants.

Ces avancées s'inscrivent dans un contexte exigeant. Les standards du haut niveau ne cessent de s'élever, les pratiques sportives évoluent rapidement, et les contraintes économiques imposent une gestion rigoureuse et innovante. À cela, s'ajoute la nécessité d'adapter notre modèle aux attentes des nouvelles générations. Ces défis sont réels, mais ils constituent aussi autant d'opportunités pour continuer à innover et renforcer notre attractivité.

Ce rapport présente l'ensemble des travaux réalisés par les commissions nationales ou fédérales au cours de la saison 2025-2026. Il reflète l'engagement collectif de notre fédération.

Je tiens, au nom du Comité Directeur, à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des acteurs de notre sport en France : licenciés, bénévoles, clubs, comités départementaux et comités régionaux, dirigeants, partenaires, ainsi que les équipes du siège fédéral et la Direction Technique Nationale. Leur implication au quotidien est le socle de notre succès.

Je vous souhaite une excellente lecture.



Marie-Lise Rovira



RAPPORT DES COMMISSIONS



Robin Dolpierre
Président

Membres

Les membres de la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle sont les suivants :

- Monsieur DOLPIERRE Robin, Président de la LNBP, Chargé des Officiels, Représentant de la Famille des Juges-Arbitres Internationaux
- Monsieur GERMAIN Joseph, Vice-Président de la LNBP, Représentant de la Famille des Entraîneurs
- Madame RABIA Françoise, Secrétaire de la LNBP, Représentante du Comité Directeur Fédéral
- Monsieur CISSOKHO Souleymane, Représentant de la Famille des Boxeurs Professionnels
- Madame PILI Flora, Représentante du Comité Directeur Fédéral
- Monsieur ATTOU Zakaria, Chargé de la Validation des Combats, Représentant de la Famille des Boxeurs Professionnels
- Monsieur BENASSAIA Eric, Représentant de la Famille des Médecins
- Monsieur GARDES Patrice, Chargé des Passages Pro et des Classements, Représentant de la Famille Personnalité Qualifiée
- Monsieur PATRAC Jacques, Chargé de la Validation des Combats, Représentant de la Famille des Représentants de Clubs
- Monsieur PERRET Nicolas, Représentant de la Famille des Représentants de Clubs
- Monsieur TEYSSERON Gérard, Représentant de la Famille des Organismes
- Monsieur NATO Dominique, Président de la Fédération Française de Boxe, membre de droit
- Monsieur NICHANE Mehdi, Directeur Technique National, membre de droit

Missions

La Ligue Nationale de Boxe professionnelle a les attributions suivantes :

- Organisation et régulation de la boxe professionnelle sur l'ensemble du territoire national, en métropole et dans les DROM-TOM ;
- Pilotage des compétitions fédérales professionnelles : Championnat de France et Challenge Jean-Claude Bouttier ;
- Encadrement et supervision des manifestations de boxe professionnelle ;
- Gestion des classements nationaux des boxeurs professionnels ;
- Sélection des boxeurs pour les titres et échéances internationales ;
- Promotion de la boxe professionnelle française ;
- Défense des intérêts des boxeurs professionnels et de leurs entraîneurs.

Relancée en septembre 2025, la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle (LNBP) a pour mission de structurer, organiser et développer la boxe professionnelle en France. Le présent rapport dresse un bilan de son organisation, de ses activités et des compétitions menées au cours de l'exercice 2025.

Gouvernance

La LNBP est composée de 13 membres, représentant l'ensemble des acteurs de la boxe professionnelle française : Fédération Française de Boxe, boxeurs professionnels, entraîneurs, juges-arbitres, médecins, clubs, organisateurs et personnalités qualifiées.

Cette composition garantit une gouvernance pluraliste et équilibrée, au service du développement de la discipline.

Activités sportives

Challenge Jean Claude Bouttier

Le Challenge Jean-Claude Bouttier, organisé sous l'égide de la Fédération Française de Boxe, a réuni environ 80 boxeurs :

- 21 combats en quarts et demi-finales
- 11 combats en finales
- 107 juges arbitres mobilisés sur l'ensemble de la compétition

Ce challenge confirme son rôle structurant dans le parcours des boxeurs professionnels, plusieurs lauréats devant intégrer le classement des Élités 1.

À compter de la saison 2026, une prime de 1000 € sera attribuée au vainqueur de chaque catégorie afin de renforcer l'attractivité de la compétition. Le combat en finale devra être disputé officiellement, conformément aux règles établies par la Ligue Nationale de Boxe Professionnelle, sous la supervision de la Fédération Française de Boxe.

Championnats de France professionnels

Les Championnats de France Professionnels 2025 ont comptabilisé 29 combats :

- 24 masculins
- 5 féminins

113 juges arbitres ont été mobilisés pour garantir le bon déroulement des rencontres.

Le partenaire adidas a renouvelé son engagement, offrant les gants officiels de la rencontre. La ceinture de Champion de France est offerte par la fédération.

Statistiques

Boxeurs professionnels licenciés

359 licenciés

318 hommes
41 femmes

Juges-arbitres

99 juges-arbitres

13 internationaux
47 nationaux
39 interrégionaux

Enjeux & développement national

La boxe professionnelle française se distingue par la présence de nombreux talents évoluant au plus haut niveau, tant au niveau international que mondial. Parmi les boxeurs français, quatre se trouvent actuellement dans le classement EBU, dont deux sont champions : **Bilal Jkitou** et **Milan Prat**. À cela s'ajoutent quatre boxeurs dans la catégorie EBU Silver, incluant un champion, **Seydi Coupe**. Du côté féminin, deux boxeuses sont présentes en EBU, dont une championne, **Marine Beauchamp**.



©Christian Prost - Marine Beauchamp Championne d'Europe EBU

Cette année 2026, les boxeurs et boxeuses français ont brillé sur la scène internationale.

La reconnaissance mondiale des athlètes français se confirme avec la présence de plusieurs boxeurs parmi les meilleurs mondiaux : **Bakary Samaké** (n°1), **Souleymane Cissoko** (n°2), **Bilal Jkitou** (n°3) et **Khalil El Hadri** (n°5).

Chez les femmes, huit boxeuses figurent également dans les classements mondiaux, parmi lesquelles **Victoire Piteau**, sacrée championne WBA Gold et classée n°2 mondiale, **Flora Pili** (n°3) ainsi qu'**Emilie Sonvico** (n°2 mondiale).

Malgré cette dynamique et la reconnaissance acquise par les talents français au plus haut niveau, le développement de la boxe professionnelle en France demeure confronté à une difficulté majeure : l'absence d'un grand promoteur national d'envergure internationale. Ce manque freine la visibilité et le rayonnement des athlètes français sur la scène mondiale et européenne.



©J-M. Hervio / L'Équipe - Bakary Samaké

Projets 2026

Les priorités pour 2026 s'articulent autour de plusieurs axes structurants :

- la clarification du statut et de la licence de Matchmaker, avec la mise en place d'un examen spécifique ;
- la poursuite des travaux liés à la labellisation des clubs, projet majeur visant à renforcer la professionnalisation, la structuration et la reconnaissance des clubs ;
- le renforcement de l'encadrement des boxeurs professionnels, notamment à travers la formation prochaine des entraîneurs et managers à la boxe professionnelle.

Une dynamique sportive positive

La France dispose aujourd'hui d'un vivier de très bons boxeurs, souvent issus de la boxe amateur. Grâce au travail de structuration mené par la Fédération Française de Boxe, les boxeurs français bénéficient d'une réelle reconnaissance à l'international.

Les galas français gagnent également en qualité :

- organisations plus professionnelles ;
- sécurité renforcée ;
- salles pleines dans plusieurs villes ;
- retour d'une forte ambiance autour des événements.

Par ailleurs, les titres nationaux sont désormais mieux structurés. Dans plusieurs catégories, le Championnat de France retrouve un véritable niveau de compétitivité, redonnant de l'intérêt au public ainsi qu'à la valeur sportive du titre.

L'enjeu majeur : le modèle économique

Le principal frein au développement de la boxe professionnelle française reste économique :

- faibles cachets des boxeurs ;
- manque de sponsors et de partenaires privés ;
- pas de revenus liés aux droits TV.

Cette situation oblige encore de nombreux boxeurs à exercer une activité professionnelle en parallèle de leur carrière sportive. Le manque de visibilité médiatique complique également l'émergence de véritables têtes d'affiche, alors que dans des pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, les carrières sont pensées comme de véritables projets business et marketing.

Toutefois, les outils digitaux offrent désormais de nouvelles perspectives : un boxeur peut aujourd'hui développer seul sa visibilité et son image grâce à YouTube, TikTok ou Instagram.

De nombreux boxeurs français parviennent à franchir un cap en boxant à l'étranger, notamment au Royaume-Uni ou aux États-Unis, où les opportunités financières et médiatiques sont plus importantes.

Dans cette progression, le titre EBU constitue souvent un véritable tremplin vers les classements internationaux.

Conclusion

La France demeure une nation majeure dans le domaine de la boxe professionnelle. Cette position privilégiée génère de véritables opportunités pour l'ensemble des acteurs de ce sport. Les boxeurs, les entraîneurs ainsi que les clubs qui font preuve de réflexion et adoptent une stratégie structurée dans leur démarche peuvent réellement se démarquer et réussir dans cet environnement compétitif.

En tant que convaincu, je considère que la Boxe Professionnelle en France n'est pas en retard. Avec les efforts actuels, elle a le potentiel de s'imposer sur la scène Internationale.

Je vous remercie de votre attention.



Toni Salvatore
Président

Membres

Les membres de la Commission Nationale de Boxe Amateur sont les suivants :

- Toni SALVATORE (Président)
- Simon ANDRIEU
- Mokhtar HADJRI
- Patrick MALLAIZEE
- Abderrahim OUAJIF
- Pietro PILI
- Jean-Marie THOMAS.

Missions

La Commission Nationale de Boxe Amateur a dans ses attributions :

- les conditions de délivrance et de retrait des licences de Boxe amateur ;
- le développement et le contrôle de la Boxe amateur ;
- l'élaboration du règlement des compétitions nationales de Boxe amateur, l'ordonnancement et le contrôle de l'organisation de ces compétitions ;
- le contrôle de la régularité des règlements des épreuves et challenges proposés par les Comités régionaux.



Avec l'ouverture de la boxe amateur aux Minimes 1 (boxeurs nés en 2013), la CNBA a remplacé le Tournoi Minimes Cadets (TMC) par le Critérium National Minimes. En complément de cette nouvelle compétition, la CNBA a également maintenu l'organisation des compétitions nationales habituelles : les CFA Seniors, les CFA Juniors et le Critérium National Cadets.

D'ici la fin de saison, l'objectif reste de pérenniser la Coupe de France Seniors ainsi que le Tournoi National des Novices (TNN). Toutefois, en raison d'un report du calendrier, il apparaît à ce stade difficile de trouver un organisateur en capacité d'accueillir ces compétitions avant la clôture de la saison.

CFA seniors hommes & femmes

Le Championnat de France amateur seniors hommes & femmes s'est déroulé :

- **10 et 11 janvier 2026 : 1/16e & 1/8e de finale à Paris (Comité Régionale Île-de-France)**
- **17 et 18 janvier 2026 : 1/4 et 1/2 finale à Olhain (Comité Régional Hauts-de-France)**
- **24 janvier 2026 : finales à La Rochelle (Club Pugilistique Rochelais 17)**

Les catégories non olympiques ont eu un très grand succès avec :

- 52 SH : 10 inscrits
- 57 SH : 19 inscrits
- 63 SH : 23 inscrits
- 67 SH : 25 inscrits
- 63 SF : 10 inscrits
- 67 SF : 8 inscrits

Pour le Tournoi National, il n'y avait pas de femmes engagées. Il y a eu 53 hommes inscrits pour un total de 42 combats, répartis sur 11 catégories.

Statistiques

375 boxeurs sélectionnés

265 seniors hommes
110 seniors femmes

349 combats

250 combats masculins
99 combats féminins

À noter, 1 seule remplaçante chez les femmes et 3 remplaçants chez les hommes.



©Lars Vernier - Angelo Parentaud Champion de France +90kg

Compétitions nationales amateurs jeunes

Statistiques

64 minimes engagés

52 boxeurs H & F
12 forfaits

204 cadets engagés

174 boxeurs H & F
30 forfaits

225 juniors engagés

196 boxeurs H & F
28 forfaits

Les compétitions nationales amateurs jeunes regroupent :

- **Le Championnat de France amateur Juniors hommes & femmes**
- **Le Critérium National amateur Cadets hommes & femmes**
- **Le Critérium National amateur Minimes hommes & femmes**

Les compétitions se sont déroulées aux dates suivantes :

- **7 et 8 février 2026 : 1/8e & 1/4 de finale à Olhain (Comité Régional Hauts-de-France)**
- **14 et 15 février 2026 : ½ et finales à Olhain (Comité Régional Hauts-de-France)**



Conclusion

L'ensemble de ces compétitions s'est bien déroulé. Toutefois, contrairement aux années précédentes, le travail avec la Commission Nationale des Officiels (CNO) et le secrétariat a été compliqué pour différents motifs.

Mise en place de la scoring machine

Le logiciel s'est avéré inadapté quant à l'organisation sur plusieurs rings. Il ne prend pas en compte les particularités liées à l'organisation de nos championnats (tirage au sort orienté, calendrier des combats, repêchages, ordre des combats, gestion de plusieurs compétitions etc.)

Sur un ring et en version « jour de finales », c'est-à-dire avec les combats connus en amont, il s'est avéré opérationnel et a permis aux entraîneurs d'avoir le score à chaque fin de round.

Administratif

Malgré les recommandations du début de saison, certains comités n'ont pas porté l'attention requise à la validation des licences des boxeurs qualifiés aux CFA. Par conséquent, le service compétition a dû contrôler toutes les licences alors qu'il n'était prévu à la base qu'un contrôle aléatoire. Cela a occasionné un retard important dans l'envoi des convocations. Plusieurs boxeurs et boxeuses se sont vu éliminer pour cause de certificats médicaux non conformes.

Une réunion de bilan a été effectuée entre la CNBA, la DTN, la CNO et le service compétitions, en présence du Président de la FFBoxe ; le but étant « la planification constructive et les améliorations pour l'avenir »

En début de saison, la CNBA a vu le départ volontaire de deux de ses membres. Plus récemment, elle a également vu la disparition d'un de ses piliers en la personne d'Alain Pelay. Nous ne t'oublierons pas Alain.

La collaboration mise en place depuis deux ans avec les Présidents de CRBA (Commission Régionale de Boxe Amateur) est de plus en plus efficace. Elle permettra sans aucun doute à terme, d'uniformiser totalement la tenue des championnats régionaux qui sont la première étape du parcours des CFA.

La CNBA remercie les boxeurs, les clubs mais aussi les comités organisateurs pour leur investissement et le respect du cahier des charges.





Bouchaïb CHADDI
Président

Membres

Les membres de la Commission Nationale de Boxe Éducative Assaut sont les suivants :

- Bouchaïb CHADDI (Président)
- Audrey DAURIAC
- David GUERAULT
- Rachid HALLAF
- Marie-José ROBIN
- Guy ROUX

Missions

La Commission Nationale de Boxe Éducative Assaut a dans ses attributions :

- les conditions de délivrance et de retrait des licences de Boxe éducative assaut,
- le développement et le contrôle de la Boxe éducative assaut,
- l'élaboration du règlement des compétitions nationales de Boxe éducative assaut, l'ordonnancement et le contrôle de l'organisation de ces compétitions,
- le contrôle de la régularité des règlements des épreuves et des challenges proposés par les Comités régionaux.

Organisation administrative et suivi des licences

Les échéances prévues pour les championnats régionaux de boxe éducative ont été respectées conformément au calendrier établi.

En revanche, l'organisation des Critériums Nationaux a été fortement impactée par des difficultés liées à la conformité des licences. Après vérification approfondie effectuée par le service des compétitions, plusieurs anomalies récurrentes ont été constatées concernant :

- les certificats médicaux non conformes ou incomplets ;
- l'absence de déclaration des gants de couleur réglementaires ;
- certaines contre-indications à la pratique apparaissant dans les dossiers des licenciés.

Malgré les informations transmises en amont aux clubs et l'octroi d'un délai supplémentaire de quinze jours pour régulariser les situations, plusieurs structures n'ont pas été en mesure de se mettre en conformité dans les temps impartis.

Cette situation a considérablement perturbé la semaine précédant la compétition, notamment dans le processus d'envoi des convocations. Après échange téléphonique avec le Président Dominique Nato, un courrier électronique a été adressé à l'ensemble des Comités Régionaux afin de les informer des difficultés rencontrées et des conséquences sur le calendrier organisationnel.

À deux jours de la compétition, la quasi-totalité des participants avait finalement tout réglé et ils ont pu être convoqués,

Je comprends parfaitement l'inquiétude exprimée par certains clubs concernant la réception tardive des convocations. Toutefois, il n'était pas envisageable de valider des engagements sans avoir obtenu au préalable l'ensemble des documents réglementaires et des certificats médicaux conformes.



Déroulement des compétitions

Malgré ces difficultés administratives en amont, les deux week-ends de compétition se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

L'accueil des délégations, l'organisation sportive, l'hébergement ainsi que le bon déroulement général des épreuves ont été unanimement appréciés. Aucun incident majeur n'est à signaler.

Ressources humaines et soutien à l'organisation

En raison de l'absence de Rachid Hallaf, Alain Pelay et Marie-José Robin, une réorganisation des équipes a été nécessaire.

Avec l'accord du Président ainsi que de la Commission Nationale de Boxe Éducative Assaut (CNBEA), Laela El Ksiri a apporté une aide précieuse lors du Critérium Garçons des 22, 23 et 24 mai.

Par ailleurs, Antoine Loreau a été mobilisé sur les deux week-ends afin d'assurer la gestion des hébergements et le suivi des tableaux de compétition, aux côtés d'Anthony Veniant et Audrey Dauriac.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes mobilisées pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur engagement tout au long de ces manifestations.

Points d'amélioration

Logistique

Il conviendra, pour les prochaines éditions, d'anticiper davantage :

- la commande et la répartition des médailles ;
- la gestion et la disponibilité des gants de compétition.

Une planification plus précoce permettrait de sécuriser l'organisation et d'éviter certaines tensions logistiques à l'approche des événements.



Coordination entre commissions

Concernant le briefing de la CNBEA, j'ai convié la Commission Nationale des Officiels (CNO) ainsi que le Comité Régional Centre-Val de Loire.

Pour les prochaines compétitions, je souhaiterais que la CNBEA soit systématiquement associée au briefing organisé par la CNO. Plusieurs difficultés ont en effet été constatées cette année concernant certaines décisions rendues lors des assauts.

A la demande de Dominique NATO, depuis maintenant trois ans, la CNO participe à nos compétitions. Cette collaboration a permis une amélioration notable de la qualité de l'arbitrage, ce qui constitue un point particulièrement positif. Toutefois, il apparaît nécessaire de renforcer la communication et la coordination entre nos deux commissions afin d'assurer une meilleure compréhension mutuelle des attentes et une plus grande cohérence dans les décisions prises durant les compétitions.

Suite au comité directeur, à la demande de la CNBEA et plusieurs clubs avec qui j'ai pu échanger lors des critères nationaux. J'avais proposé de passer la prise de licence pour les baby-boxe à l'âge de 5 ans avec un règlement codifié pour la sécurité des pratiquants (aucune opposition). *Pour rappel la prise de licence au judo commence à partir de 4 ans.*

Conclusion

Malgré des difficultés administratives importantes liées à la conformité des licences et des certificats médicaux, les Critériums Nationaux se sont déroulés dans de très bonnes conditions grâce à la mobilisation des équipes, des bénévoles et des officiels.

Les principaux axes de progression concernent désormais l'anticipation logistique et le renforcement de la communication entre les différentes commissions nationales afin de poursuivre l'amélioration de la qualité organisationnelle de ces événements.

Je remercie fortement François FAUVEL et le service compétitions qui ont tout fait pour mettre en œuvre cette compétition (Sylvie, Saadia, Afida, Yanis).





Maryannick MACHARD-LEPENNETIER
Présidente

Membres

Les membres de la Commission Nationale Médicale Fédérale sont les suivants :

- Dr MACHARD-LEPENNETIER Maryannick (Présidente)
- Dr MOKTAR BENOUNNANE Amine, responsable des boxeurs professionnels (Vice-Président)
- Dr SENE Jean-Marc, représentant le MMA (Secrétaire)
- Dr SAIDI Abdelhamid, chargé des problèmes juridiques, de cardiologie, référent dopage
- Dr SAID Dina, ophtalmologie
- Dr MENUET Jean-Jacques (cyclisme, boxe), chargé de l'enseignement
- Dr MARTIN DUCRET, ex-médecin de l'INSEP, MEF (secondé par les Dr MENUET, Dr SAIDI et MOKTAR BENOUNNANE)
- Dr MONTROCHE (savate), référent commotion cérébrale et du juridique
- PENIN Jason, kinésithérapeute de l'INSEP
- Dr MACHIN Patrick (Taekwondo), participera à l'enseignement, au SMR des SHN (membre invité)

Missions

La Commission Nationale Médicale a les attributions suivantes :

- Mettre en œuvre au sein de la FFBoxe des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé des sportifs ainsi qu'à la prévention et la lutte contre le dopage, notamment :
 - Assurer l'organisation de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et inscrits dans la filière d'accès au haut niveau ;
 - Définir les modalités de délivrance du certificat de non contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales,
- Définir et mettre en œuvre la politique et la réglementation sanitaire fédérale à destination de l'ensemble des licenciés ainsi qu'organiser la médecine fédérale,
- Émettre des avis, faire des propositions et participer à la réflexion sur tout sujet à caractère sanitaire dont elle se saisira ou qui lui sera soumis par les instances fédérales nationales, régionales et locales, notamment relatifs à la surveillance médicale des sportifs, la veille épidémiologique, la lutte et la prévention du dopage, l'encadrement des collectifs nationaux, la formation continue, les programmes de recherche, les actions de prévention et d'éducation à la santé, l'accessibilité des publics spécifique, les contre-indications médicales liées à la pratique de la discipline, l'établissement des catégories de poids, les critères de sur classement, les dossiers médicaux litigieux de sportifs, l'organisation et la participation à des colloques, des congrès médicaux ou médico-sportifs..., les publications.
- Élaborer un budget de fonctionnement à soumettre aux instances dirigeantes fédérales,
- Participer à l'élaboration du volet médical de la convention d'objectifs du ministère chargé des sports,
- Statuer sur les litiges se rapportant à l'ensemble de son champ de compétence.

Cette équipe pluridisciplinaire qui compose la commission nous permet d'approfondir nos connaissances dans le domaine des sports de combat et de confronter nos points de vue afin d'élaborer une réflexion commune.

Nous nous sommes réunis les 17/05/2025, 03/06/2025, 19/11/2025, 04/02/2026 et 11/03/2026. Nous avons également mené des échanges particulièrement enrichissants avec plusieurs professeurs et chefs de service :

- en neuroradiologie : le Pr Nicolas Menjot de Champfleury (CHU de Montpellier) ;
- en ophtalmologie : les Pr Éric Gabison et Pierre-Marie Plut (Hôpital Fondation Rothschild) ;
- en cardiologie : le Pr François Carré ;
- en infectiologie : le Pr Éric Caumes (Hôpital de la Pitié-Salpêtrière).

Le certificat médical

Quelle que soit la pratique, l'ensemble des certificats doit être uniquement établi sur les formulaires de la FFBoxe. Les certificats établis sur papier libre ne sont pas acceptés.

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat.

Tous les contacts et les réunions que nous avons eus nous ont permis d'être en possession des dernières données médicales, et de corriger nos demandes d'exams médicaux.

Ophtalmologie

Pour les licences BA et PRO, un examen ophtalmologique annuel sera instauré. Cette mesure entrera en vigueur à compter de la saison 2026-2027.

Pour les sportifs professionnels, une rétinographie grand champ sera également demandée. Cet examen permet d'étudier la topographie rétinienne et de dépister d'éventuelles lésions, notamment des kératomes.

Liste des contre-indications :

- Chirurgie réfractive (sauf si PKR)
- Amblyopie (acuité visuelle $<5/10^\circ$)
- Kératocône avancé
- Cataracte
- Décollement de rétine
- Glaucome évolutif ne répondant pas au traitement médical
- Après une chirurgie au laser : 15 j de repos et sur une lésion rétinienne : 2 mois d'arrêt puis surveillance rapprochée
- Myopie supérieure à - 4,50 dioptries



Infectiologie

- Hépatite C : Bien qu'il existe aujourd'hui des traitements efficaces permettant une guérison virologique, un risque de rechute persiste. Il est donc recommandé, chez les personnes ayant eu une infection antérieure, de réaliser un dépistage trimestriel avec contrôle de la charge virale, qui doit rester négative.
- Hépatite B : Un vaccin efficace étant disponible, la vaccination devrait être rendue obligatoire afin de réduire le risque de transmission à un niveau quasi nul.
- VIH : Une infection par le VIH constitue une contre-indication absolue. Une charge virale inférieure à 50 copies/mL ne permet pas d'exclure totalement le risque de transmission, en raison de possibles variations imprévisibles de la virémie (« bips » viraux).

Cardiologie

Les positions des cardiologues du sport recommandent qu'un ECG de base soit passé entre 12 et 18 ans au moins une fois, pour tous les boxeurs vétérans BEAL et les boxeurs BA. Cet examen détecterait toutes les anomalies de rythme et notamment la maladie de BURGADA. Nous attendrons la saison 2027-2028 pour le mettre en place.

Pour les sportifs licenciés

Il est proposé pour les sportifs licenciés :

- Un examen médical clinique annuel avec évaluation complète du risque cardio vasculaire lors de la demande de licence.
- Un ECG de repos tous les trois ans à partir de l'âge de 12 ans jusqu'à l'âge de 25 ans, Entre 25 et 35 ans, un ECG de repos se justifie s'il n'en a jamais eu.

- La suppression des ECG d'effort et à partir de 30 ans, une évaluation précise des antécédents familiaux et des facteurs de risque cardio-vasculaire (FRCV) : tabagisme, antécédents familiaux, HTA, cholestérol, diabète... + biologie (glycémie ferritine anomalie lipidique)
- En cas de facteurs de risque multiples (≥ 2), procéder à un bilan cardiologique spécialisé (certificat de NCI devra être délivré par un cardiologue)
- Chez les boxeurs professionnels, rien ne change
- Un test d'effort maximal pour les sujets reprenant le sport après l'âge de 40 ans, et après la ménopause chez la femme, ainsi que pour les sportifs symptomatiques et chez toutes les personnes à haut risque cardio vasculaire.

Il faudra garder en tête que :

- L'écho cardiaque donne la structure du cœur (anomalies non visibles à l'ECG)
- L'épreuve d'effort ne détecte que les plaques d'athérome de 70% et plus, et est le reflet des capacités physiques du boxeur
- Le score calcique donne le risque coronaire

La délivrance du certificat médical de non-contre-indication cardiologique doit être établie par un cardiologue :

- Obligatoire et valable 3 ans pour les vétérans BEA de plus de 40 ans au 1^{er} septembre de la saison sportive en cours
- Obligatoire et valable 3 ans pour les BA de plus de 32 ans au 1^{er} septembre de la saison sportive en cours
- Obligatoire tous les ans pour les Pro de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Pour les sportifs de haut-niveau

Pour les sportifs de haut niveau indépendamment de l'âge, le bilan cardiovasculaire recommandé est :

- un examen clinique annuel avec évaluation complète du risque vasculaire
- un ECG de repos tous les trois ans à partir de l'âge de douze ans jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ; entre 25 et 35 ans un ECG de repos se justifie, s'i n'y en a jamais eu.
- une échographie à l'âge adulte (à refaire si elle a été faite avant l'âge de 18 ans)

Les examens médicaux

La responsabilité du contrôle des examens médicaux demeure une question essentielle et préoccupante ; elle doit impérativement être supervisée par un médecin.

Retrouvez ci-dessous les conditions d'attribution des licences pour la saison 2026-2027.

Pour tout type de licence, l'ensemble des examens doit être établi après le 1^{er} juillet de la saison sportive en cours.

Licence BEAL et vétérans

- Certificat de non-contre-indication de médecine générale chaque année
- Électrocardiogramme à partir de 12 ans (une seule fois) pour les licences BEAL
- Certificat de non-contre-indication cardiologique à partir de 40 ans
- Vaccinations : DTCP et hépatite B

Licence Boxe amateur

- Certificat de non-contre-indication de médecine générale chaque année
- Certificat de non-contre-indication ophtalmologique chaque année
- Électrocardiogramme à partir de 12 ans (une seule fois)
- Certificat de non-contre-indication cardiologique à partir de 32 ans (tous les 3 ans)
- Angio-IRM cérébrale à partir de 32 ans (tous les 3 ans)
- Vaccinations : DTCP et hépatite B

Licence Boxe Professionnelle

- Certificat de non-contre-indication de médecine générale chaque année ;
- Certificat de non-contre-indication ophtalmologique chaque année
- Angio-IRM chaque année
- Électrocardiogramme d'effort chaque année
- Certificat de non-contre-indication cardiologique à partir de 40 ans chaque année
- Certificat de non-contre-indication neurologique à partir de 40 ans chaque année
- Examen de laboratoire, chaque année :
 - Urine : protéinurie, glycosurie, hématurie
 - Sang : NFS, plaquettes, CRP, ferritine, glycémie à jeun, créatinémie, ASAT et ALAT
 - Sérologies : hépatite A, hépatite B (antigène HBs - anticorps anti-HBs - anticorps anti-HBc), hépatite C, VIH
- Vaccinations : DTCP et hépatite B

Dans tous les cas, en plus d'un « stop boxe » plus ou moins prolongé (y compris pour le boxeur vainqueur), un bilan neurologique et/ou des examens complémentaires peuvent être demandés par le Médecin de Ring et/ou le Médecin Fédéral National.

Tableau récapitulatif des examens médicaux

	BEAL et veteran	Amateurs de moins de 32 ans	Amateurs entre 32 et 40 ans	Pro de moins de 40 ans	Pro de plus de 40 ans
Bilan médical	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Examen ophtalmologique	-	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans
Examen de laboratoire	-	Sérologies conseillées	Sérologies conseillées	Tous les ans	Tous les ans
Vaccinations	DTCP et hépatite B	DTCP et hépatite B	DTCP et hépatite B	DTCP et hépatite B	DTCP et hépatite B
Angio-IRM cérébrale	-	-	Tous les 3 ans	Tous les ans	Tous les ans
Épreuve d'effort cardiaque	-	-	-	Tous les ans	Tous les ans
Électrocardiogramme de repos	À partir de la saison 2027-2028	À partir de la saison 2027-2028	-	-	-
Certificat médical de cardiologie	Tous les 3 ans, à partir de l'âge de 40 ans	-	Tous les 3 ans	-	Tous les ans
Certificat médical neurologique	-	-	-	-	Tous les ans

Autres travaux

En dehors des questions relatives aux licences, plusieurs autres thématiques ont également fait l'objet de nos travaux :

- **Les commotions cérébrales** : en collaboration avec le Pr David Brauge, neurochirurgien, nous avons approfondi la problématique des encéphalopathies chroniques traumatiques (ECT). Ses travaux ont mis en évidence l'importance de l'accumulation des impacts répétés à la tête, même en l'absence de KO. Plusieurs mesures de prévention ont été évoquées : développement de protège-dents connectés, mise en place d'outils d'auto-dépistage en ligne et limitation de l'exposition aux chocs, notamment chez les jeunes pratiquants. Les principaux signes d'alerte restent les troubles de l'humeur (dépression, anxiété), les troubles du comportement (agressivité, addictions, paranoïa) ainsi que les troubles cognitifs. Une IRM 3 Tesla, considérée comme l'examen de référence, est recommandée après dix années de pratique, puis tous les deux ans.
- **Les questions liées à l'identité de genre dans la pratique sportive** : à la suite du combat opposant Imane Khelif et Lin Yu-Ting lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, les problématiques relatives à l'identité sexuelle ont été abordées. La World Boxing a demandé à nos boxeuses de l'équipe de France de réaliser des tests de féminité afin de pouvoir participer aux Championnats du monde de Liverpool. Ces examens, effectués dans un laboratoire agréé par la World Boxing, n'auraient toutefois pas été transmis dans les délais requis, entraînant la non-intégration de l'équipe de France à la compétition.

- **Simplification administrative des licences** : afin de faciliter le travail des Comités régionaux lors de la saisie des licences, il est envisagé de rétablir une distinction entre les licences BEA, BEA vétérinaire, Loisir et BA, comme cela existait auparavant.
- **Création d'une nouvelle licence pour les juges** : une licence spécifique sera mise en place pour les juges souhaitant poursuivre leur activité de jugement sans exercer de fonctions d'arbitrage.
- **Félicitations à deux membres de la CNM** :
 - le Dr Jean-Jacques Menuet, pour son travail remarquable sur la nutrition, qui constituera un outil précieux pour les entraîneurs et les boxeurs ; la nutrition, l'hydratation et la gestion du poids étant au cœur de la pratique quotidienne ;
 - le Dr Abdelhamid Saidi, qui, à l'issue d'une formation à Oslo, est devenu médecin de ring international.





*

Jean-Marc Sène

Médecin fédéral en charge de la sous commission médicale MMA

Au cours de l'exercice 2025-2026, la sous-commission médicale MMA de la Fédération Française de MMA (FMMAF) a poursuivi la structuration et la professionnalisation de l'encadrement médical de la discipline. L'année a été marquée par le renforcement des protocoles de sécurité en compétition, la consolidation du suivi médical des combattants, et l'affirmation d'un axe prioritaire autour de la commotion cérébrale. Parallèlement, la sous-commission a engagé des travaux de recherche clinique d'envergure nationale et contribué activement aux réflexions réglementaires visant à renforcer la sécurité des pratiquants. Ces actions témoignent de la capacité de la fédération à répondre aux exigences institutionnelles tout en maintenant un haut niveau d'exigence sur le terrain.

Gouvernance & organisation

Composition et fonctionnement

La sous-commission médicale MMA s'inscrit dans le cadre de la Commission Nationale Médicale (CNM) de la Fédération Française de Boxe, à laquelle la FMMAF est rattachée. Elle est composée de médecins expérimentés en médecine du sport et en encadrement des sports de combat. Elle a fonctionné sur un mode de coordination régulière, avec des échanges structurés permettant d'adapter en continu les protocoles médicaux aux spécificités du MMA.

Articulation institutionnelle

Les travaux de la sous-commission se sont articulés avec la CNM pour la validation des orientations médicales, la Direction Technique Nationale (DTN) pour leur déclinaison opérationnelle et les autorités de tutelle, notamment le Ministère des Sports, dans une logique de conformité réglementaire et de sécurisation des pratiques.

Encadrement médical des compétitions

Dispositif médical en compétition

La sous-commission a structuré et supervisé l'encadrement médical direct de **23** événements sur la saison 2025-2026, incluant des événements internationaux (UFC, organisations majeures) ainsi que des compétitions nationales MMA League (amateur).

Chaque événement a fait l'objet d'un dispositif médical adapté comprenant :

- médecins de compétition qualifiés (médecin coordinateur et médecins de coin),
- équipes de secouristes positionnées au plus près de l'aire de combat,
- matériel médical d'urgence (défibrillateur, oxygénothérapie, matériel d'immobilisation).

790 combats supervisés

- 19 compétitions fédérales :
 - 748 combats amateurs, 553 combats (U21, U21+) et 195 combats (U14,U16,U18)
- 2 PFL :
 - 20 combats pro
- 1 UFC :
 - 13 combats pro
- 1 KSW :
 - 9 combats pro

Protocoles d'intervention

Des protocoles standardisés ont été appliqués pour :

- l'évaluation pré-combat,
- la surveillance per-combat,
- la prise en charge immédiate des blessures.

Une attention particulière a été portée à la notion d'aptitude au combat, évaluée de manière dynamique le jour de l'événement.



©FMMAF

Décisions médicales & suspensions

Au cours de la saison, la sous-commission a prononcé 100 suspensions pour cause médicale, réparties par catégorie principale (sans diagnostic individuel) :

Catégorie médicale	Nombre	Part
Traumatologie / Orthopédie	54	54%
Neurologique / Commotion cérébrale	26	26%
Ophtalmologique	6	6%
Cardiologique	5	5%
Autres / non précisé	9	9%
Total	100	100%

Durée des suspensions : médiane de **28** jours, durée moyenne de **59** jours, amplitude allant de 14 à 371 jours selon la nature et la gravité de l'atteinte. La durée est déterminée au cas par cas par le médecin examinateur lors de l'examen post-fight.

Ces décisions ont été prises dans un cadre rigoureux, en priorité dans l'intérêt de la santé des combattants.

Suivi médical des combattants

Aptitude médicale et aptitude au combat

La sous-commission a renforcé les exigences en matière de délivrance des certificats médicaux d'aptitude, en intégrant des examens cliniques complets ainsi que des explorations complémentaires adaptées au niveau de pratique.

Au-delà de l'aptitude administrative, la notion d'**aptitude au combat** est évaluée de manière dynamique le jour de l'événement, lors de la vérification médicale pré-combat. Sur l'ensemble de la saison, ce contrôle systématique a conduit au refus de participation d'environ **5 % des combattants amateurs** présentés, principalement pour **sérologies non à jour**.

Point de vigilance institutionnel : la sous-commission constate une fréquence préoccupante de cas de **faux et usage de faux** en matière de certificats médicaux. Un rappel à la loi auprès des clubs et des combattants apparaît indispensable, en lien avec les instances disciplinaires fédérales et, le cas échéant, les autorités compétentes.

Evaluation neurologique

Une attention particulière a été portée à l'évaluation neurologique des combattants, avec :

- la diffusion d'une **fiche pratique d'examen neurologique** à destination des médecins de compétition,
- la mise en place d'une **fiche de suivi post-commotion en post-fight** pour aider à la décision médicale (durée d'arrêt, examens complémentaires, conditions de reprise),
- l'harmonisation des pratiques médicales sur l'ensemble du territoire.

Suivi post-combat

Des protocoles de suivi post-combat ont été consolidés, incluant des temps de repos obligatoires et des modalités encadrées de reprise de l'entraînement et de la compétition.



Commotion cérébrale : axe prioritaire

Structuration des protocoles

La gestion de la commotion cérébrale (CC) a constitué un axe prioritaire de la saison. La sous-commission a renforcé les critères de détection en compétition et harmonisé les décisions d'arrêt immédiat en cas de suspicion de CC.

Gestion des suites de commotion

La durée du repos et la définition des examens complémentaires ou certificats nécessaires à la reprise sont déterminées lors de l'**examen médical post-fight**. Le principe retenu est un minimum de 30 jours d'arrêt après KO/TKO avec impact crânien, cette durée pouvant être prolongée selon l'évaluation médicale individuelle.

C'est donc bien l'examen médical, et non un barème automatique, qui définit la durée effective de la suspension.

Reprise progressive

Une pyramide de reprise post-commotion a été intégrée aux recommandations, permettant une reprise progressive et sécurisée, avec une validation médicale à chaque étape.

Recherche clinique et production scientifique

Projet RIPH 2

La sous-commission a initié un protocole de recherche biomédicale de type RIPH catégorie 2 (Recherche Impliquant la Personne Humaine), portant sur les biomarqueurs cérébraux chez des combattants de MMA amateurs.

Encadrement scientifique

- Méthodologiste : Pr Vincent Sapin
- Centre d'analyse : CHU Clermont-Ferrand (service de Biochimie et Biologie Moléculaire)

Calendrier

- Soumission au Comité de Protection des Personnes (CPP) : mai 2025
- Période d'inclusion : septembre 2025 — mai 2026
- Analyse et exploitation des données : en cours

Ce projet positionne la fédération comme un acteur engagé dans la production de données scientifiques sur la sécurité du MMA.



Travaux réglementaires & institutionnels

La sous-commission a contribué :

- à l'élaboration de recommandations médicales visant à être intégrées au code sportif français,
- à la structuration d'un cadre médical adapté aux spécificités du MMA,
- aux échanges inter-fédérations, notamment avec la CNM de la FFBoxe.

Ces travaux participent à la reconnaissance institutionnelle du MMA comme discipline encadrée selon des standards élevés de sécurité.

Formation, prévention & sensibilisation

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des combattants et des encadrants, portant sur :

- la commotion cérébrale,
- la prévention du dopage,
- la diététique et la gestion du poids,
- la charge mentale et la récupération.

Ces actions visent à développer une culture de sécurité et de responsabilité au sein de la discipline.



Bilan chiffré de la saison 2025-2026

Indicateur	Valeur
Événements encadrés	25
Suspensions médicales prononcées	100
dont traumatologie / orthopédie	54
dont neurologique / commotion cérébrale	26
Durée médiane des suspensions médicales	28 jours
Refus de participation pré-combat (amateurs)	environ 5 %



Perspectives 2026-2027

La FMMAF est engagée dans un processus d'autonomisation fédérale. Dans ce cadre, la sous-commission médicale a formellement demandé que la protection de la santé du sportif soit inscrite parmi les missions statutaires de la nouvelle fédération. Cette inscription constituerait, pour la sous-commission, la traduction logique de l'engagement médical conduit depuis plusieurs saisons et un signal fort adressé aux autorités de tutelle.

À ce jour, cette demande fait l'objet d'un arbitrage interne en cours au sein de la fédération. La sous-commission médicale tient à porter cette position à la connaissance de la Commission Nationale Médicale et du Ministère des Sports, considérant que l'inscription statutaire de la protection de la santé du sportif constitue un marqueur institutionnel déterminant pour la crédibilité médicale et réglementaire de la future fédération autonome.

Pour la saison 2026-2027, la sous-commission médicale MMA poursuivra :

- le renforcement des protocoles de sécurité en compétition,
- le déploiement opérationnel des recommandations sur la commotion cérébrale,
- l'exploitation scientifique des données issues du protocole RIPH 2,
- la structuration d'un cadre médical fédéral renforcé dans le contexte de l'autonomisation.

L'objectif est de consolider la position de la FMMAF comme étant exemplaire en matière de sécurité des pratiquants et d'expertise médicale.

Conclusion

La saison 2025-2026 confirme la montée en puissance de la structuration médicale du MMA en France. Par son action coordonnée, rigoureuse et tournée vers l'innovation, la sous-commission médicale contribue pleinement à la sécurisation de la pratique et à la crédibilité institutionnelle de la discipline.





Séverine GOSSELIN
Présidente

Membres

Les membres de la Commission Nationale des Officiels sont les suivants :

- Séverine GOSSELIN (Présidente)
- Abderazzak MOUHNI (Vice-Président)
- Jacqueline MAIRESSE (Secrétaire)
- Patrick BAILLIVET
- Robin DOLPIERRE
- Vincent DUPAS
- Christophe FERNANDEZ
- Marie-Pierre FEY
- Christophe GUILLOCHON
- Houari RADJAH
- Fabrice ROSA

Missions

La Commission Nationale des Officiels a dans ses attributions :

- le suivi constant des résultats donnés par l'application des règlements au cours des réunions et d'en faire la critique et des rapports ;
- les propositions au Comité directeur ou au Bureau directeur, de toutes modifications utiles aux règlements et codes sportifs ;
- l'élaboration d'un programme de recrutement de juges, arbitres, délégués de réunion, chronométreurs et la veille de son application ;
- la proposition des conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des juges, des arbitres, des délégués et des chronométreurs ;
- l'application du programme arrêté par le Comité Directeur et la veille de son application ;
- l'organisation des examens des juges-arbitres interrégionaux et nationaux ;
- l'organisation des examens des délégués de réunion nationaux ;
- l'organisation des examens des chronométreurs nationaux ;
- la promotion des chronométreurs et présentateurs ;
- la désignation des jurys sur les compétitions nationales boxe amateur et boxe professionnelle ;
- l'évaluation des prestations des juges et l'établissement d'un classement ;
- la proposition au DTN des juges arbitres susceptibles d'intégrer la liste haut niveau du ministère des sports ;
- l'examen des réclamations relatives aux contestations portant sur les résultats sportifs (BP, BA, BEA).

Formation des officiels

Le Comité Régional de Nouvelle-Calédonie a entrepris de développer la formation des officiels sur son territoire. En collaboration avec la CNO, une formation d'officiels BEA et BA a été organisée afin de renforcer les compétences locales et soutenir le développement de la boxe dans la région.

La CNO, en collaboration avec la Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations, a fait de la restructuration de la formation des officiels une priorité. À partir de septembre 2026, une nouvelle organisation sera mise en place afin d'harmoniser la formation des officiels sur l'ensemble du territoire. Voici les grands axes de cette évolution :

- Un volet théorique en FOAD (formation à distance via la plateforme Apolearn), composé de modules accompagnés de vidéos, sera proposé. Ce dispositif vise à uniformiser les pratiques du corps arbitral.
- Un second volet, consacré aux formations BEA et BA, sera assuré par des formateurs régionaux, accompagnés des coordinateurs nationaux. Cet accompagnement permettra de garantir la cohérence et la qualité de l'ensemble du dispositif.

Ces évolutions ont pour objectif d'assurer l'harmonisation et la qualité des formations des officiels sur l'ensemble du territoire.



©Lars Vernier - CFA seniors 2026

Compétitions nationales

Le nombre d'officiels intervenant dans les compétitions augmente chaque année.

En boxe amateur, ces officiels font l'objet d'évaluations régulières, ce qui permet d'assurer une formation continue et une meilleure cohérence dans les décisions des juges arbitres.



©Lars Vernier - CFA seniors 2026

Fonctionnement de la CNO

Des groupes de travail ont été créés pour chaque fonction. Ils sont composés d'un membre de la CNO et de plusieurs officiels issus de différentes régions. Leur mission consiste à mener à bien les dossiers et à garantir une collaboration efficace sur les différents projets.

Les membres suivants sont en charge tout au long de l'année :

- Abderrazak MOUHNI est désormais chargé des désignations pour la boxe amateur ;
- Robin DOLPIERRE est responsable des désignations pour la boxe professionnelle.

Ils sont tous deux assistés par 2 membres de la CNO.

Jaqueline MAIRESSE a la charge de la mise en place de la saisie au pied du ring avec Exalto.

L'international

L'ensemble des officiels internationaux amateur a été reconduit sur la World Boxing, à la suite de certifications organisées par celle-ci.

La saison prochaine d'autres officiels entreront sur le parcours international amateur.

Abderrazak MOUHNI a intégré avec succès la fonction d'évaluateur des juges arbitres à la World Boxing.

En boxe professionnelle il ne reste que 2 places sur l'ensemble des fédérations internationales.

Un examen sera organisé par la CNO à l'issue duquel 2 officiels pourront intégrer le circuit international.



©FFBoxe - 1/16e et 1/8e de finales des CFA seniors 2026



©Instagram - Abderrazak MOUHNI

COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION (CFDMC)



Daniel DUBUC
Président

Membres

Les membres de la Commission Fédérale du Développement, du Marketing et de la Communication sont les suivants :

- Daniel DUBUC (Président)
- Alex DUNON
- Eddy FRAIR
- Céline MARTINEZ
- Claude VILLENDEUIL.

Missions

La Commission Fédérale du Développement, du Marketing et de la Communication a les attributions suivantes :

- Promouvoir le développement de la pratique, par l'augmentation du nombre de licenciés et du nombre de clubs au moyen des actions de formation et de toutes autres actions (diffusion d'informations, publication de documents, animations, actions de terrain, accompagnement de démarches identifiées ...);
- Participer à la recherche des partenaires économiques et institutionnels pour soutenir les actions de développement et de haut niveau ;
- Développer et améliorer les outils de communication existants, éventuellement concevoir et éditer de nouveaux outils et messages pour faire connaître aux différents acteurs de la boxe l'ensemble des actions fédérales ;
- Veiller au respect d'une identité de marque homogène, reflet de la cohésion au sein de la FFBoxe ;
- Participer à la création et à la concrétisation, des actions de partenariats avec les entreprises partenaires, des actions de sponsoring sportif ou de mécénat sportif ;
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire au sein des clubs de la FFBoxe.

COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION



Bilan des actions de communication

Au cours de la saison, la commission a poursuivi ses efforts pour renforcer la visibilité de la Fédération Française de Boxe et valoriser l'ensemble de ses actions, tant au niveau institutionnel que sportif.

La communication digitale s'est appuyée sur une animation régulière du site fédéral et des réseaux sociaux, avec une production soutenue de contenus : actualités, valorisation des événements, mise en avant des équipes de France et des dispositifs fédéraux.

Statistiques - Réseaux Sociaux

Chiffres du 01/09/2025 au 01/05/2026



Instagram	Données
Vues totales	18.8 millions (+16900%)
Nouveaux abonnés	12 500
Couverture	831 500 personnes (+154.3%)
Intéractions	315 300 (+133.5%)
Visites	155 800 visites
Clics sur les liens	16 400 (+154.6%)



Facebook	Données
Vues totales	6 millions (+231.4%)
Nouveaux abonnés	4 800
Portée	835 200 personnes
Intéractions	76 400 (+203.6%)
Visites	130 900 (+199.9%)
Clics sur les liens	11 100 (+56.9%)



TikTok	Données
Nouveaux abonnés	6 millions (+231.4%)
Couverture	4 800
Visites de pages	835 200 personnes



LinkedIn	Données
Nouveaux abonnés	506
Couverture	89 073

Statistiques - Site internet



Le site internet est en pleine croissance sur la période de septembre 2025 à mai 2026.

ffboxe.com

Visites

521 806

+29.6% par rapport à n-1

Durée moyenne

2 minutes 18

+6.2% par rapport à n-1

Pages vues

1 091 412

+36.9% par rapport à n-1

Statistiques - InfoBoxe



Une newsletter hebdomadaire très appréciée « InfoBoxe » est envoyée à une base de données de 30 000 personnes.

Taux d'ouverture

45.1%

Chiffre élevé par rapport aux moyennes nationales d'envoi de mailing (18.22 % en moyenne en France)

Taux de clics

1.65%

Chiffre plutôt bas, qui s'explique notamment par le faible taux de boutons « Call to action »

Taux de désabonnement

0.19%

Chiffre semblable aux moyennes nationales (0.22%)

COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION



Canaux de communication

Les supports éditoriaux fédéraux ont également joué un rôle structurant, avec la publication du magazine France Boxe et la diffusion hebdomadaire de la newsletter Info Boxe, contribuant à maintenir un lien régulier avec les licenciés et les structures.

Sur les réseaux sociaux, une stratégie de diversification des contenus a été engagée, avec notamment :

- La création de la série « Entre les cordes », une série vidéo dans les coulisses des équipes de France, où nous allons à la rencontre des athlètes, de leur préparation et de leur quotidien, en mettant en valeur le travail du staff national, en lien avec les clubs.



- Le développement des formats vidéo, particulièrement performants en termes d'engagement.
- Des collaborations avec des médias digitaux tels que Konbini ou Brut, permettant de toucher de nouveaux publics.



Konbini



Le média positif

La couverture en direct des compétitions et des temps forts a été particulièrement renforcée. La médiatisation des Championnats de France a atteint un niveau inédit (avec un pic d'engagement majeur lors des phases finales des CFA en janvier), tout comme celle des Championnats du monde organisés en septembre, contribuant à accroître significativement la visibilité de la discipline et de ses athlètes.



COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION



Sur le plan médiatique, le travail mené avec l'agence de presse Crew-Up a permis de structurer et de renforcer significativement les relations médias de la Fédération Française de Boxe. Cette collaboration s'est traduite par une meilleure diffusion des actualités de l'équipe de France et de la fédération auprès des médias et une augmentation des retombées presse (presse écrite, digitale et audiovisuelle). Depuis septembre 2025, la Fédération a ainsi bénéficié de 268 parutions dans des médias spécialisés, généralistes et de presse locale, représentant un équivalent d'achat média estimé à 3 155 877 €. Cette dynamique contribue à accroître la visibilité de la discipline, de ses événements et de ses acteurs auprès du grand public.

Par ailleurs, plusieurs campagnes de communication ont été déployées ou sont en cours de préparation, notamment une campagne de féminisation de la boxe menée au mois de mars ainsi qu'une campagne de recrutement prévue à partir de juin 2026.

Bilan des actions de marketing

L'année a été marquée par une structuration et un renforcement des actions marketing, avec un objectif clair : valoriser l'image de la Fédération Française de Boxe et développer ses ressources.



Les relations avec les partenaires institutionnels ont été consolidées. Concernant la Région Île-de-France, cela s'est traduit par le renouvellement de la convention de partenariat, signée au mois de mars 2026, qui a pour objectif le développement de la boxe sur le territoire francilien. La FFBoxe a également obtenu, pour la deuxième année consécutive, une subvention de 37 000 € de la région pour mener des actions sur les îles de loisirs.



L'adhésion à Sporsora, organisation qui rassemble les acteurs du marketing sportif (marques, agences, médias et institutions) afin de favoriser les échanges, développer les opportunités de partenariat et promouvoir l'économie du sport en France, a également été renouvelée pour la deuxième année, contribuant au renforcement de la visibilité auprès des acteurs économiques du sport. Cette adhésion permet notamment à la FFBoxe de renforcer sa visibilité et sa crédibilité institutionnelle, de développer son réseau de partenaires économiques et d'accéder à une veille stratégique sur les tendances du sport, du sponsoring et de l'engagement responsable, lui permettant de construire et mettre en place sa stratégie de développement.



COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION



Avec le Comité National Olympique et Sportif Français, la fédération a lancé « Ma Petite Sponso », un dispositif qui permet de financer les clubs sportifs amateurs grâce à un système de cashback solidaire sur les achats du quotidien. La FFBoxe a également participé aux événements SporTech afin d'identifier des synergies avec des start-ups innovantes. A cette occasion, la FFBoxe a notamment rencontré les startups suivantes : Graden, Serenisport, Rematch, matvpro avec lesquelles des discussions sont engagées.

Plusieurs partenariats privés ont été renouvelés ou structurés, notamment la signature du premier contrat officiel avec SportCom après plusieurs années de collaboration. Les partenariats avec FCN, adidas (via appel d'offres), Revolugo, SMOON et EA Pharma ont également été renouvelés ou poursuivis. Des partenariats sont par ailleurs en cours de finalisation avec PROTOOTH et B&B Hotels.



Ces actions s'inscrivent dans une volonté de structurer une offre fédérale permettant de générer des retombées concrètes pour l'ensemble du réseau fédéral.

Bilan des actions de développement

Le dispositif « Défis Boxe », qui a pour objectif de promouvoir la pratique auprès de publics diversifiés, notamment les jeunes et les publics éloignés de la pratique, a poursuivi son déploiement avec une trentaine d'actions sur le territoire, touchant plus de 1200 participants.



©FFBoxe

Un partenariat a également été formalisé avec Esprit Boxe, association mobilisée lors de nombreux événements auxquels la Fédération Française de Boxe est invitée à participer, tels que Fête du Sport, la Journée nationale du sport scolaire ou encore Sentez-Vous Sport.

COMMISSION FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION



La convention avec Premiers de Cordée a été renouvelée, permettant la poursuite d'interventions en milieu hospitalier ainsi que la participation à la Journée Évasion du 15 avril 2026 au Stade de France. Ce partenariat a pour objectif de faire découvrir la boxe aux enfants hospitalisés sur l'ensemble du territoire.



©FFBoxe - Journée Évasion au Stade de France

La première édition du projet fédéral de labellisation a été lancée au cours de la saison. Elle a permis de labelliser 34 clubs, dont 4 clubs doublement labellisés, 6 clubs labellisés "Performance sportive" et 24 clubs labellisés "Performance sociale".

Pour rappel, ce dispositif vise à valoriser les clubs engagés sur leur territoire, à reconnaître leur rôle à la fois social et sportif, à renforcer leur visibilité et leur attractivité, ainsi qu'à structurer une dynamique de qualité au sein de l'ensemble du réseau fédéral.

Par ailleurs, un travail de fond a été engagé afin de définir la stratégie globale de développement de la Fédération Française de Boxe, dans une logique de structuration et de croissance durable de la discipline.

Plusieurs actions ont été mises en place afin de diversifier les publics et de renforcer l'attractivité de la pratique. L'opération Women Boxing Open Day ainsi qu'une campagne de communication dédiée à la boxe féminine, déployée au mois de mars, ont permis de mettre en avant la pratique féminine et de favoriser son développement.



©FFBoxe

La fédération a également poursuivi ses actions en faveur de l'handisport avec une valorisation spécifique prévue au mois de juin, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion dans la discipline. Enfin, l'organisation du Challenge Gilbert Joie a participé à cette dynamique d'ouverture et de promotion de la boxe auprès de nouveaux publics.

Perspectives 2026-2027

Pour la saison 2026-2027, la commission communication, marketing et développement de la Fédération Française de Boxe entend poursuivre et amplifier la dynamique engagée, autour de plusieurs axes stratégiques.

Renforcement de la communication et de la visibilité

La fédération engagera une refonte de son site internet afin d'améliorer l'expérience utilisateur, la lisibilité des contenus et la valorisation de l'ensemble de ses actions. La digitalisation du magazine France Boxe constituera également un levier important pour moderniser les supports et élargir leur diffusion.

Un travail spécifique sera mené pour renforcer la présence médiatique de la FFBoxe, notamment à travers une stratégie de relations presse plus proactive et une valorisation accrue des événements, des athlètes et des initiatives fédérales.

Le travail entamé sur les réseaux sociaux sera poursuivi, avec diversification des contenus, développement de la vidéo, des contenus "Inside" & des contenus avec les clubs.

Un travail d'accompagnement sera également mené auprès du réseau fédéral, avec la mise à disposition de kits de communication destinés aux clubs et aux comités afin de les soutenir dans le développement et la structuration de leur communication. Par ailleurs, les partenariats mis en place par la fédération au bénéfice des clubs et des comités feront l'objet d'une valorisation renforcée.

Enfin, plusieurs campagnes de communication dédiées seront déployées tout au long de l'année, notamment autour de la rentrée sportive et sur des sujets de société : la boxe féminine ou encore la boxe santé.

Structuration de la stratégie marketing

La saison à venir devra permettre de consolider la stratégie marketing engagée, avec un objectif de développement des ressources et de renforcement de l'image de marque de la Fédération Française de Boxe.

Cela passera par :

- La fidélisation des partenaires existants et la signature de nouveaux partenariats ;
- Le développement d'offres à destination des clubs et des licenciés ;
- La mise en place de campagnes de promotion ciblées (licences, jeunes publics, féminisation, nouvelles pratiques)

Développement de la discipline

La commission poursuivra le déploiement du programme « Défis Boxe » afin d'élargir les publics touchés et de renforcer son impact territorial. Une deuxième campagne de labellisation des clubs sera lancée dès septembre avec des critères actualisés. Enfin, les travaux autour de la stratégie globale de développement se poursuivront.





Jean-Paul DUTRUCH
Président

Membres

Les membres de la Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations sont les suivants :

- Jean-Paul DUTRUCH (Président)
- Marc BEYSSERIE
- Michel DAMOUR
- Jérémy DENIS
- Raphaël VAN ELSLANDE
- Vincent BIZIEN
- Daniel LEMOINE

Missions

La Commission Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations a dans ses attributions :

- la mise en place et le développement d'initiatives et de structures organisationnelles visant à optimiser la professionnalisation d'entraîneurs et d'animateurs ;
- l'organisation, le développement et le contrôle (en coordination avec les autres commissions nationales concernées) de toutes les actions de formation en direction des boxeurs, des entraîneurs, des officiels et des dirigeants ;
- le développement de la pratique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de licenciés et du nombre de clubs au moyen des actions de formation et de toutes autres actions.

Statistiques

Les éléments chiffrés et statistiques pour la saison 2023-2024 ne sont qu'une projection eu égard à la date de rédaction du présent bilan et la fin de saison 2025/2026 non effective.

Assistant Prévôt Fédéral

La comparaison des résultats chiffrés d'obtention de ce diplôme avec la saison précédente montre une égalité presque parfaite.

En 2024-2025, sur 13 centres

**255 qualifications
ASP validées**

En 2025-2026, sur 13 centres

**254 qualifications
ASP validées**

Formation sur deux modules - Pré requis pour éventuellement s'inscrire au Prévôt

La seule différence notable concerne le nombre de stagiaires ne poursuivant pas leur formation sur le Prévôt.

En 2024, **86** stagiaires s'étaient arrêtés à ce niveau de formation, contre seulement **39** en 2025. Cette évolution semble traduire une prise de conscience du faible pouvoir d'attractivité de ce diplôme, dont la validité est limitée à trois ans.

Ce diplôme n'existera plus à la rentrée prochaine car dans le cadre de la réforme, il sera remplacé par celui d'Animateur, plus spécialisé, complet et surtout définitif.

Prévôt fédéral

Quelques informations génériques :

- L'un des prérequis à l'inscription est l'obtention préalable du diplôme d'Assistant Prévôt.
- La formation est dispensée sur 12 centres.
- Elle se compose de 4 modules répartis de janvier à juin, le dernier étant entièrement consacré à la validation du diplôme.
- Mis en place depuis l'an dernier, le nouveau schéma de formation condensé sur 9 mois (Assistant d'octobre à décembre puis Prévôt de janvier à juin), contre 2 ans auparavant, donne satisfaction à l'ensemble des acteurs concernés.

En 2024-2025

216 stagiaires

En 2025-2026 ;

244 stagiaires

On observe une légère diminution des effectifs, sans qu'il soit possible d'en tirer une conclusion précise. Celle-ci peut notamment s'expliquer par la difficulté, pour certains stagiaires, d'enchaîner 8 modules sur 9 mois consécutifs, entraînant davantage de reports ou d'abandons.

Le règlement intérieur des formations, en dehors des cas strictement disciplinaires, prévoit l'ensemble des situations liées aux absences justifiées pour raisons majeures (médicales ou professionnelles). Il constitue un outil d'adaptation permettant d'accompagner les stagiaires concernés, notamment grâce à des propositions de rattrapage dans d'autres centres et à d'autres dates. Il convient de rappeler qu'il s'agit avant tout d'un diplôme fédéral destiné principalement à de futurs bénévoles.

L'évolution des diplômes prévue dès la rentrée 2026-2027 introduira un diplôme de Prévôt davantage orienté vers le domaine de la compétition. Celui-ci pourra être complété, selon les besoins de chacun, par différents modules de spécialisation : nutrition, préparation physique, préparation mentale, etc.

Formations complémentaires

Aérobixe

La formation Aérobixe, quoiqu'encore mineure et toujours majoritairement féminine, se porte bien.

En 2025-2026

17 stagiaires

12 femmes et 5 hommes

La principale difficulté rencontrée lors des sessions précédentes concernait la disponibilité des stagiaires, la formation étant organisée sur deux périodes de quatre jours et sur un seul centre.

Une réflexion est actuellement menée autour de cette discipline, pourtant essentielle à la dynamique de nos clubs, afin de proposer dès la prochaine rentrée une offre de formation plus adaptée, probablement organisée à une échelle davantage interrégionale.

Boxe en milieu carcéral

Une baisse dans les candidatures est relevée pour cette saison sportive, sans qu'en soit identifiée la cause exacte.

12 femmes et 5 hommes

En 2025-2026

14 stagiaires

12 hommes et 2 femmes

Le caractère « exceptionnel » de ce milieu d'intervention peut expliquer en partie la baisse des vocations.

Néanmoins, une réflexion sur l'évolution de cette formation est actuellement en cours afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des stagiaires ainsi qu'aux besoins du milieu carcéral, qui souligne pour sa part les effets très positifs des interventions menées par nos diplômés.

La coordination de ce domaine d'intervention en milieu carcéral demeure par ailleurs assurée avec compétence et engagement par un CTN particulièrement investi.

Formations d'Etat

Il n'y a pas eu de formation BPJEPS mention boxe organisée par la FFBoxe en 2025-2026.

Les formations d'état (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) font l'objet d'un toilettage complet de la part de l'Etat afin de coller aux réalités et aux besoins du terrain. Cette réforme a donc impacté avec logique notre approche de ces diplômes d'Etat.

La DTN des formations de la FFBoxe qui avait suspendu cette formation du BPJEPS mention Boxe, ne la remettra pas en place pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

En effet, ce diplôme d'État a perdu une grande partie de son attractivité puisqu'il ne permet désormais une rémunération que jusqu'au niveau de la compétition BEA régionale.

C'est dans cette perspective que seront créés et mis en place dès la prochaine rentrée des formations et titres professionnels distincts, davantage adaptés à notre réalité de terrain, avec deux CQP : l'un d'Animateur fédéral et l'autre de Technicien sportif en boxe anglaise.

La création et la préparation de ces nouveaux dispositifs ont nécessité un important travail ainsi qu'un réel savoir-faire de la part des membres de la DTN des formations.

Les diplômes du DEJEPS et du DESJEPS font, quant à eux, toujours l'objet d'un travail en cours, qui devrait être validé prochainement par les services de l'État.

Création d'un organisme de formation

Institut National de Formation de Boxe



Le développement des organismes de formation privés engendre aujourd'hui une concurrence peu favorable à la Fédération, notamment en raison de modalités souvent plus attractives : financements facilités, durée de formation réduite, organisation plus souple, formations majoritairement à distance et présence limitée en présentiel.

Dans ce contexte, un organisme de formation propre à la Fédération a été créé en décembre 2025 sous la forme juridique d'une association loi 1901, sous l'intitulé d'Institut National de Formation de Boxe (INFB). Son siège social est établi à la Fédération. Sa mise en place entre désormais dans sa phase finale, notamment avec l'étape incontournable de la certification QUALIOPI.

Cet Institut disposera d'une certaine autonomie et indépendance et répond à plusieurs nécessités liées aux évolutions du secteur de la formation ainsi qu'aux préconisations des partenaires institutionnels. Ses principales missions et justifications sont les suivantes :

- La FFBoxe, désormais propriétaire des nouveaux diplômes CQP, ne peut être simultanément habilitatrice et certificatrice. Elle doit donc transférer son rôle d'organisme de formation à l'INBF ;
- Permettre l'inscription au RNCP de formations et qualifications fédérales ;
- Pouvoir bénéficier de financements publics (OPCO, CPF, Pôle emploi) sans alourdir ni complexifier la comptabilité de la Fédération.

Formations des Dirigeants

Pour former, aider et protéger nos dirigeants

Cette formation apparaît aujourd'hui indispensable face à la complexification croissante de la gouvernance associative.

Elle s'articulera autour de trois grands axes :

- savoir administrer ;
- savoir financer ;
- savoir développer.

L'enseignement sera dispensé sous forme distancielle, avec un accès individuel et nominatif aux contenus via la plateforme APOLEARN.

Le départ, en décembre 2025, pour des raisons personnelles, du CTN chargé de la création de cette formation a toutefois retardé l'avancée des travaux. Son remplaçant, attendu en septembre prochain, reprendra ce dossier, même si le retard devrait être rapidement comblé ; la majorité des contenus étant d'ores et déjà finalisée.

Parallèlement, trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Normandie et La Réunion) ont choisi, à leur initiative, de mettre en place dès 2026-2027 une formation complémentaire en présentiel.

Les retours issus de ces expérimentations pourront, à terme, nourrir une réflexion nationale sur la pertinence et l'intérêt d'un enseignement en présentiel.

Formations des Officiels

S'il est un domaine dans lequel une réforme devenait urgente, c'est bien celui de la formation des officiels. Placée sous l'autorité de la CNO, cette formation reposait jusqu'à présent essentiellement sur une organisation régionale, chaque région étant chargée du recrutement et de la formation de ses juges, arbitres, délégués et chronométreurs.



Cette autonomie, souhaitée afin de responsabiliser les régions, a cependant montré au fil du temps ses limites et ses dérives. Les contenus et les méthodes d'enseignement sont progressivement devenus disparates d'une région à l'autre, entraînant parfois des différences notables dans la compréhension et l'application des règlements. Or, dans un domaine aussi sensible que celui du jugement, où objectivité et subjectivité se confrontent inévitablement, les principes fondamentaux doivent rester l'équité et la cohérence.

À la demande du président de la FFBoxe, la Commission Nationale des Officiels a donc engagé un important travail de réflexion autour de l'évolution des dispositifs de formation destinés à l'ensemble des officiels. L'objectif est de permettre un accompagnement de ces dispositifs par le secteur des formations de la Direction Technique Nationale, en lien avec la CFEF.

Dans cette perspective, un cadre technique d'État, membre de la Direction Technique Nationale, a été désigné afin d'accompagner l'ensemble des travaux de refonte et de construction de ce nouveau dispositif.

Les travaux actuellement menés par la CNO doivent aboutir à la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi qu'à une nouvelle hiérarchisation des qualifications à compter de septembre 2026, pour un déploiement complet au cours de la saison 2026-2027.

Parmi les principales orientations envisagées figurent notamment :

- de nouvelles appellations des niveaux de qualification, alignées sur le modèle international ;
- l'utilisation d'une plateforme de formation à distance pour les contenus pédagogiques et les évaluations théoriques ;
- une organisation de la formation articulée entre présentiel (stages), distanciel (plateforme de formation) et mise en situation en compétition, selon le modèle désormais utilisé pour l'ensemble des formations fédérales.

Les outils numériques

Le secteur des formations et la CFEF ont rationalisé les outils de fonctionnement et de stockage nécessaires à la gestion des formations.

Les outils APOLEARN et e-licence (Exalto) sont désormais directement interconnectés via une API, ce qui permet de supprimer les manipulations manuelles, les doubles saisies ainsi que les reports de données.

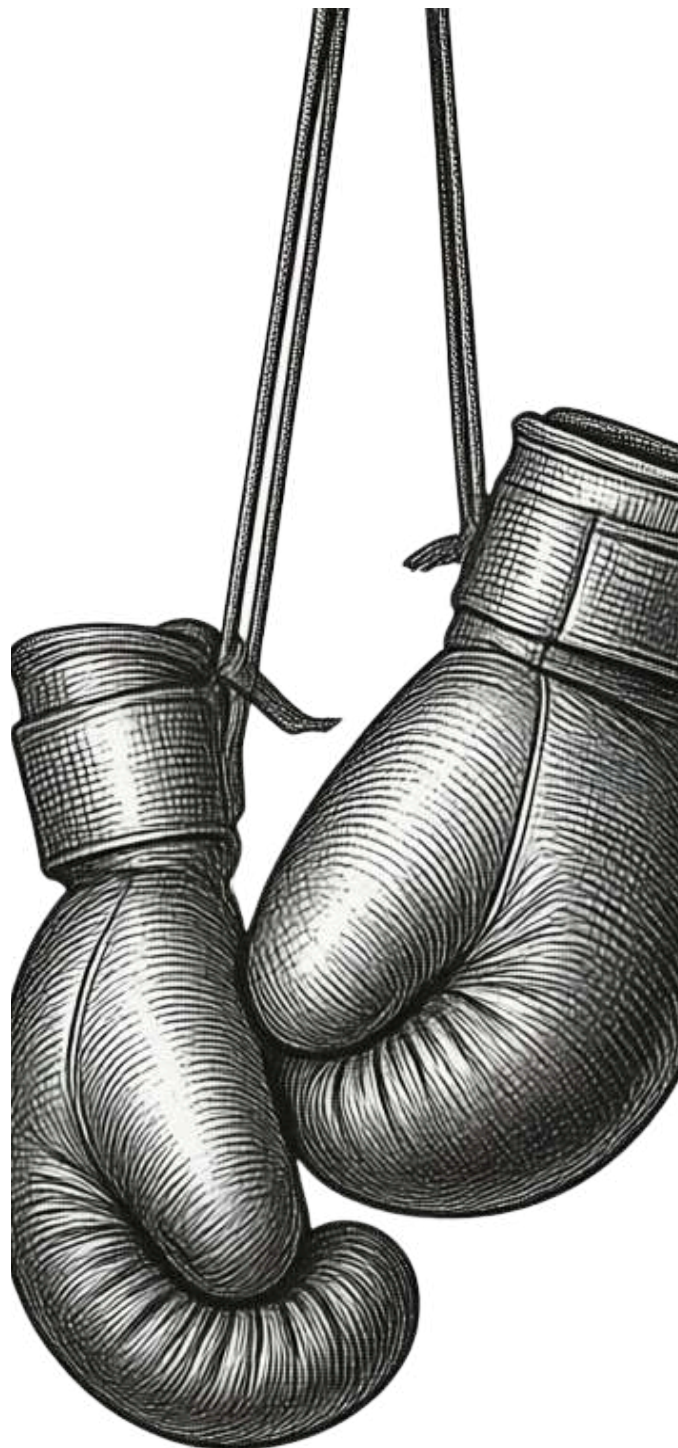
Par ailleurs, l'outil SHAREPOINT assure un stockage sécurisé de l'ensemble des documents et facilite les échanges ainsi que le travail collaboratif grâce à l'ensemble des outils Microsoft mis à disposition.



L'inscription aux formations

L'utilisation de l'outil e-licence dans le cadre de la création, de l'organisation et de la gestion de l'ensemble des sessions de formation permet aujourd'hui d'établir le bilan suivant :

- L'outil se révèle adapté et modulable, avec un service de maintenance et d'accompagnement à l'écoute et performant au regard des demandes formulées ;
- Il facilite considérablement la gestion administrative des formations grâce à son fonctionnement collaboratif, son accessibilité via internet, la traçabilité des actions effectuées ainsi que les possibilités de suivi statistique ;
- Il est nécessaire que le licencié effectue lui-même ses démarches, conformément aux obligations liées à la protection des données personnelles ;
- Il est également indispensable d'éviter toute intervention d'un tiers lors des inscriptions : la totalité des erreurs constatées provient d'interventions extérieures, de mauvaises manipulations ou encore de modifications effectuées sans information préalable ;
- Le paiement de la formation choisie doit être réalisé immédiatement afin d'éviter le blocage, parfois inutile, de certaines places.
- L'inscription se fait généralement directement par le stagiaire :
 - Pour la formation Prévôt Fédéral : sur 216 clubs inscrits, 1 club a inscrit 3 stagiaire.
 - Pour la formation Assistant Prévôt Fédéral : sur 255 clubs inscrits, 2 clubs ont inscrit 3 stagiaires.

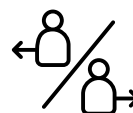


Infographie – Assistant Prévôt Fédéral

2025-2026



11 centres



1 abandon



254 qualifications validées

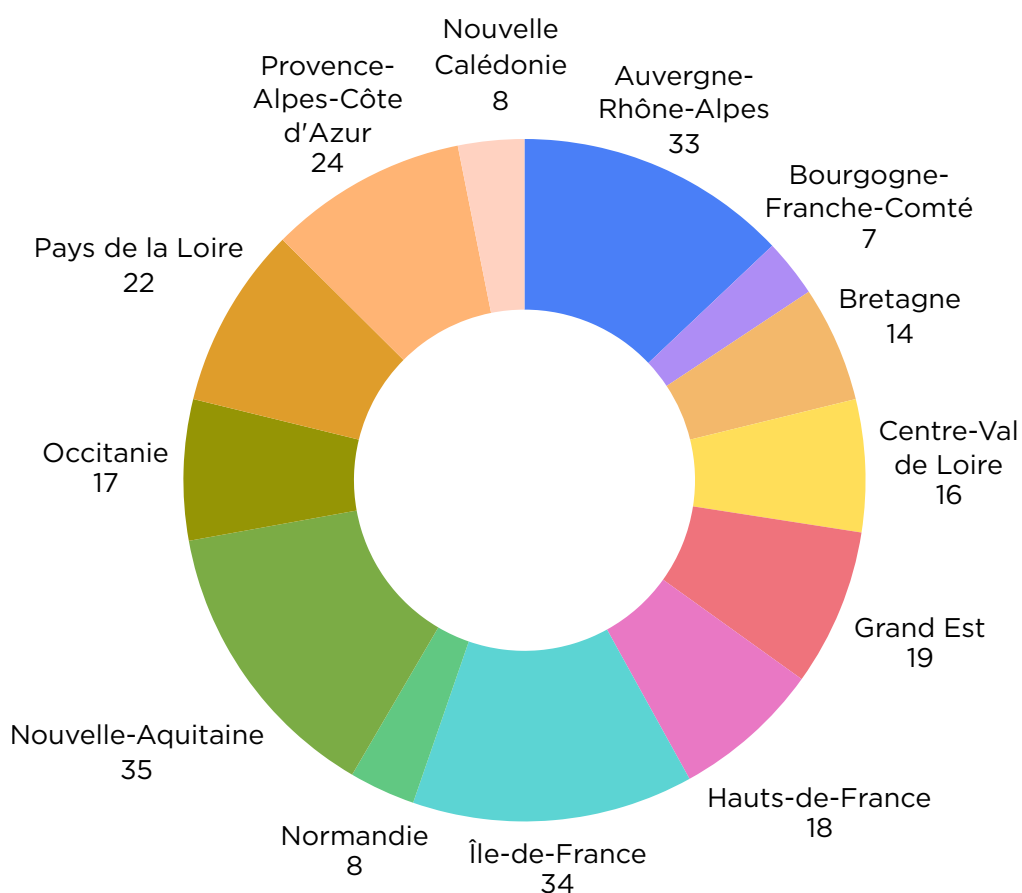


39 ne poursuivent pas la formation en PF



255 stagiaires

Origine des stagiaires



Infographie - Prévôt Fédéral

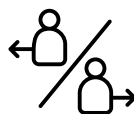
2025-2026



12 centres

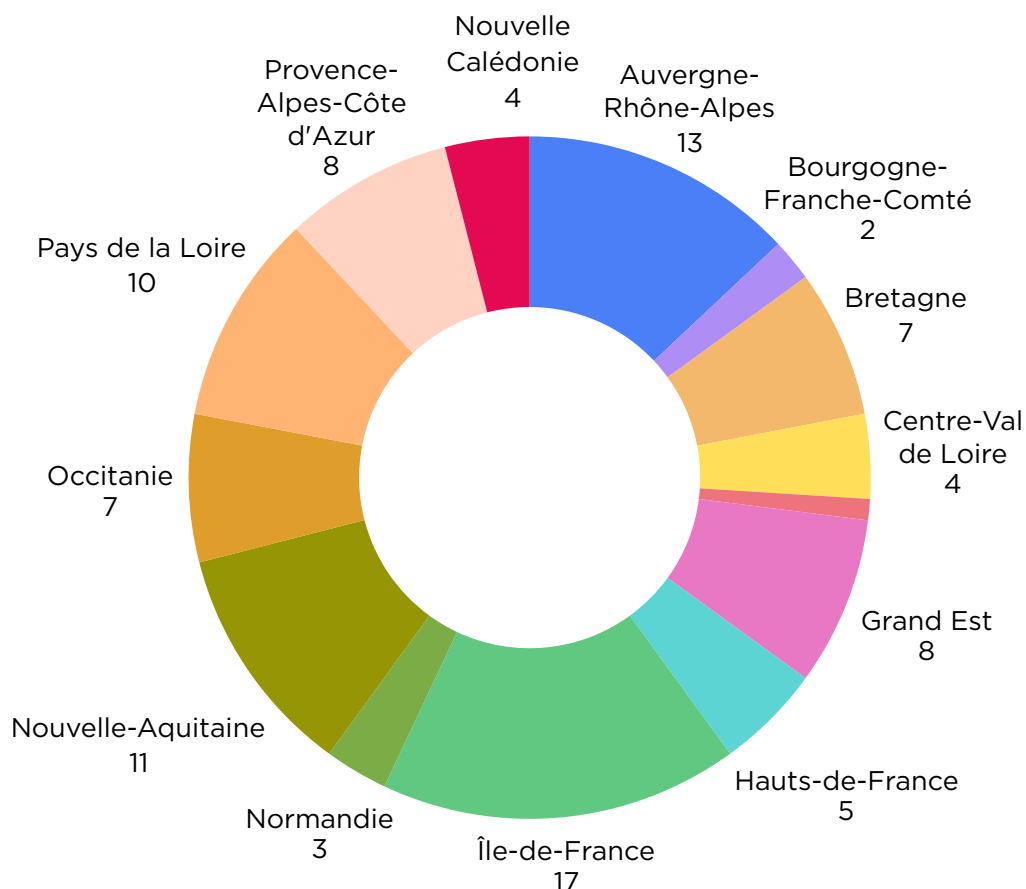


216 stagiaires (180 hommes & 36 femmes)



1 abandon

Origine des stagiaires



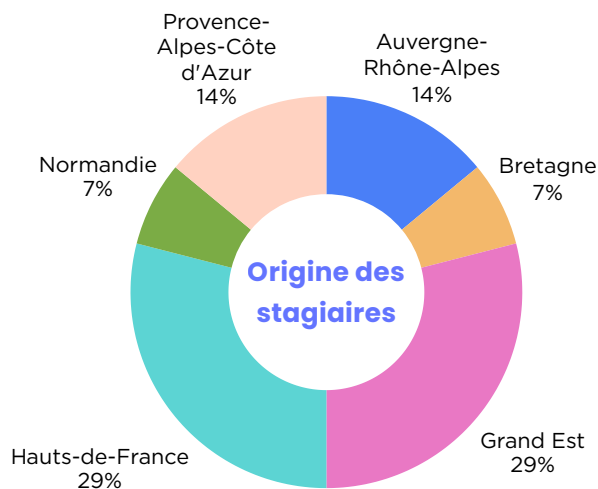
Infographie - Formation Intervention en milieu carcéral

2025-2026



14

stagiaires (12 hommes & 2 femmes)



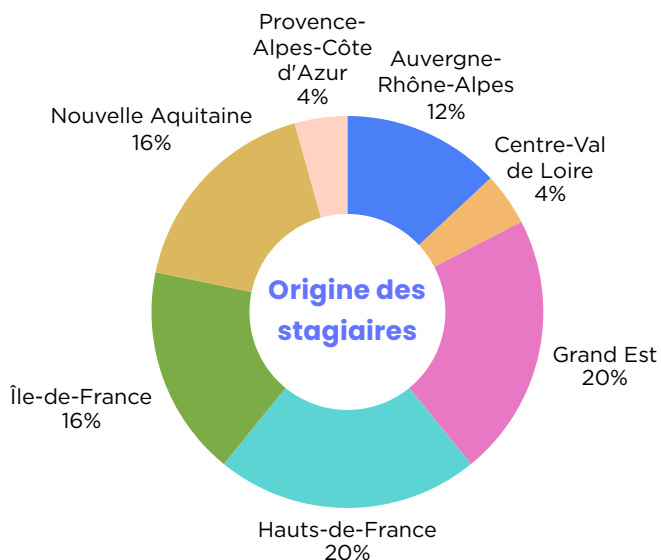
Infographie - Formation Handiboxe

2025-2026



25

stagiaires (16 hommes & 12 femmes)



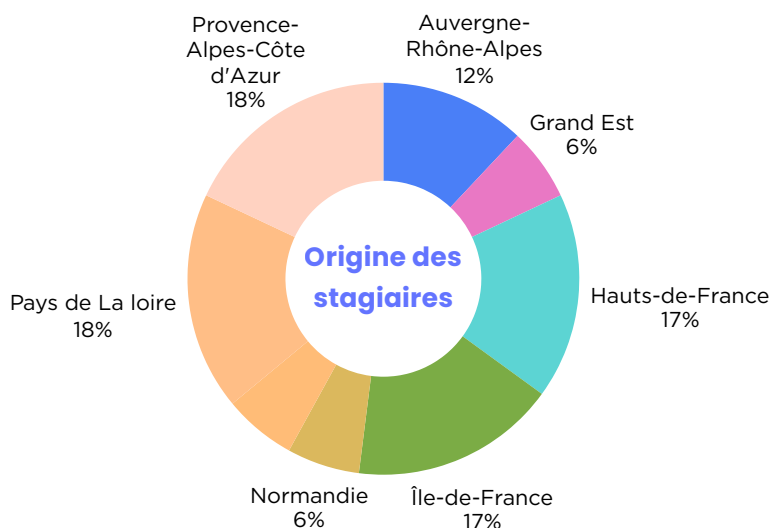
Infographie - Formation Aéroboxe

2025-2026



17

stagiaires (12 hommes & 5 femmes)





Salem HAMRAOUI
Président

Membres

Les membres de la Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs sont les suivants :

- Salem HAMRAOUI (Président)
- Karim AIOUAZ
- Saïd BENNAJEM
- Salim BRAHIMA
- Samy PENA

Missions

La Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs a les attributions suivantes :

- Représenter les entraîneurs auprès des instances dirigeantes de la Fédération (Comité directeur, bureau, commissions diverses) ;
- Formuler auprès de ces dernières des avis et des propositions destinées à promouvoir, développer et protéger leurs activités ;
- Elaborer leurs statuts respectifs et favoriser leur reconversion (employabilité) ;
- Traiter toutes les questions relatives à l'entraînement quels que soient les formes de pratiques, la formation initiale ou continue des entraîneurs et la validation des expériences de terrain, en lien avec la Commission fédérale de l'emploi et des formations ;
- Elaborer et proposer le rôle et le statut des entraîneurs au sein des structures fédérales et des clubs ;
- Organiser de façon périodique un Congrès des entraîneurs, au cours duquel seraient échangées des expériences de terrain afin que les boxeurs de tous niveaux puissent progresser.

Création & mise en place de la commission

La Commission Fédérale des Entraîneurs a été officiellement validée par le Comité Directeur de la Fédération Française de Boxe lors de sa séance du 4 juillet 2025.

À la suite de cette validation, une première réunion d'installation s'est tenue le 7 juillet 2025 en visioconférence. Cette réunion a permis :

- la présentation des membres,
- la définition des orientations générales,
- ainsi que la répartition des missions et responsabilités.

Un procès-verbal officiel a été rédigé et transmis à la Fédération.

Organisation & structuration du réseau des entraîneurs

Contexte

Depuis sa création, la commission s'est engagée dans une démarche structurante visant à renforcer la reconnaissance, la formation et la professionnalisation des entraîneurs sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, un réseau de Référents régionaux des entraîneurs a été initié afin d'assurer un lien direct entre la commission et les réalités de terrain.

Constats & problématiques

À ce jour, seule une partie des comités régionaux a procédé à la désignation de ces référents, ce qui engendre :

- une couverture territoriale incomplète,
- des disparités organisationnelles entre régions,
- des difficultés de remontée des besoins,
- une application hétérogène des politiques fédérales.

Cette situation nuit à la cohérence nationale du développement de la fonction d'entraîneur.

Proposition structurante

La Commission propose d'inscrire dans la convention d'objectifs liant la Fédération aux comités régionaux : **l'obligation de désignation d'un Référent régional des entraîneurs dans chaque comité régional.**

Ce référent devra :

- être officiellement désigné,
- disposer d'une fiche de mission validée,
- travailler en lien direct avec la Commission Fédérale des Entraîneurs.

Objectifs visés

Cette mesure permettra de :

- garantir une structuration homogène du réseau,
- renforcer le lien entre la Fédération et les territoires,
- améliorer la remontée des besoins du terrain,
- assurer un déploiement cohérent des formations,
- valoriser et professionnaliser la fonction d'entraîneur.

Impacts attendus

- Mise en place d'un réseau national structuré et opérationnel
- Meilleure coordination entre les acteurs
- Accélération des projets liés à la formation et à la performance
- Renforcement de l'équité territoriale

Conclusion

L'intégration de cette obligation dans la convention d'objectifs constitue un levier stratégique majeur pour structurer durablement le réseau des entraîneurs et garantir une application efficace des orientations fédérales.

Travaux engagés et réunions

Depuis sa création, la commission s'est réunie à trois reprises en visioconférence autour de réunions thématiques portant notamment sur :

- l'évolution des formations,
- la structuration des parcours,
- la reconnaissance et la professionnalisation des entraîneurs.

Propositions majeures

Création de deux CQP

La Commission soutient la mise en place de deux Certificats de Qualification Professionnelle :

- CQP animateur - Boxe éducative et loisir
- CQP Technicien sportif - Compétition et performance

Ces dispositifs visent à :

- structurer les parcours de formation,
- répondre aux besoins des clubs,
- favoriser l'employabilité et la rémunération des entraîneurs,
- clarifier les champs d'intervention (éducatif, loisir, compétition, performance).

Création d'un module "Boxe professionnelle"

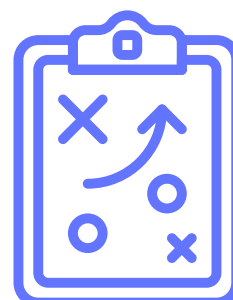
La Commission constate l'absence actuelle de contenu dédié à la boxe professionnelle dans les formations fédérales.

Elle propose la création d'un module spécifique intégrant :

- la réglementation,
- l'accompagnement du boxeur professionnel,
- la planification et la préparation,
- la sécurité,
- l'environnement économique et contractuel.

Suite aux échanges du 26 février avec Monsieur Thierry Gautier, responsable des formations, ce projet est en cours de structuration.

Une contribution active sera apportée à l'élaboration de ce module, avec la transmission prochaine d'un programme prévisionnel détaillé.



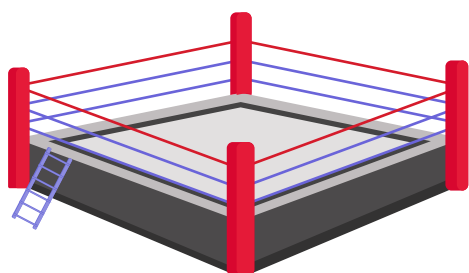
Organisation des compétitions nationales et cadre réglementaire

La Commission Fédérale des Entraîneurs a été saisie par un nombre important d'entraîneurs exprimant leur insatisfaction quant à l'organisation des Championnats de France et du Tournoi de France.

Ces retours mettent en évidence un besoin de clarification et de structuration dans la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'organisation de ces événements nationaux.

À ce titre, la Commission souhaite que les missions déléguées à chaque acteur soient clairement définies, formalisées et garanties en amont, afin d'assurer une organisation cohérente, lisible et équitable.

Par ailleurs, la Commission souligne la nécessité d'une stabilité du cadre réglementaire. Elle recommande que les codes sportifs fassent l'objet d'une révision annuelle, en dehors des périodes de compétition, et en aucun cas en cours de saison. Les modifications en cours de saison génèrent des situations d'incertitude et des effets de surprise préjudiciables aux entraîneurs, aux boxeurs et à l'équité sportive.



Conclusions & perspectives

Depuis sa création, la Commission Fédérale des Entraîneurs a posé les bases de son fonctionnement et engagé des actions structurantes autour de la formation, de la reconnaissance et de la professionnalisation des entraîneurs.

Les perspectives visent désormais à :

- renforcer les liens avec les comités régionaux,
- étendre le réseau des référents,
- approfondir les travaux en collaboration avec les services fédéraux,
- accompagner la montée en compétence des entraîneurs sur l'ensemble du territoire.





Marie-Lise ROVIRA
Présidente

Membres

Les membres de la Commission Fédérale Juridique, Statuts et Règlements sont les suivants :

- Marie-Lise ROVIRA (Présidente)
- Bernard BENABDALLAH
- Gérard DANGLADE
- Jean-Bernard PAILLISSER
- Michel PAUTOT

Missions

La Commission Fédérale Juridique, Statuts et Règlements a dans ses attributions :

- Elabore les statuts de la FFBoxe et des organes déconcentrés, du Règlement Intérieur et des Règlements Généraux de la FFBoxe ;
- Propose toutes les modifications nécessaires des textes fédéraux auprès des instances dirigeantes de la FFBoxe ;
- Vérifie la conformité et la cohérence de l'ensemble des textes réglementaires fédéraux. Elle donne son avis sur les dispositions de ces textes et sur les lois et règlements susceptibles d'intéresser la Boxe ;
- Examine toutes les questions se rapportant au respect des textes fédéraux autres que ceux relatifs au Règlement Disciplinaire ;
- Apporte une meilleure connaissance des textes fédéraux en direction des représentants des structures déconcentrées et des clubs de la FFBoxe.

Bilan

Tout au long de la saison 2025/2026, la commission fédérale juridique, statuts et règlements s'est réunie de façon régulière en présentiel ou en visioconférence afin de poursuivre l'important chantier juridique qui marquera, gageons-le, la mandature 2025/2028.

Dans la perspective des prochaines Assemblées Générales (AGE, AGO) de juin 2026, elle a engagé des travaux d'adaptation, de mise en conformité et d'évolution des Statuts et du Règlement Intérieur de la Fédération.

Ces travaux ont été menés en étroite concertation avec la mission juridique de la Direction des Sports du Ministère.

Après l'échelon national, il convient maintenant de préparer également nos organes déconcentrés pour les A.G. quadriennales de 2028.

Aussi, les travaux de la Commission ont porté sur la mise en conformité des statuts des Comités Régionaux et Départementaux, en termes de prise en compte des modifications générées par la mise en œuvre des dispositions de la Loi du 2 mars 2022.

Conformément au souhait de la sortie du MMA du giron de la FFBoxe, avec la création d'une fédération autonome, la commission a collaboré au projet de statuts de la future fédération.

Plusieurs rencontres conduites par le Président Dominique NATO, ont eu lieu avec le Cabinet de la Ministre et les services du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative. Le projet de statuts a été validé et d'ici l'automne la Fédération Française de MMA devrait être créée. Il faut souligner dans ce dossier l'aide très appréciable apportée par M. Laszlo HORVATH et M. Lionel BREZEPHIN.

Enfin, comme à chaque fin de saison sportive, en collaboration avec les Président(e) s et les membres des Commissions nationales ou fédérales, nous avons travaillé à l'actualisation et à l'harmonisation des règlements généraux, règlements divers et codes sportifs.

Je tiens à remercier très chaleureusement, les membres de la commission fédérale juridique, statuts et règlements, les membres de la DTN et les Président(e)s et membres des commissions nationales ou fédérales qui sont venus nous apporter leur précieux concours.



COMMISSION FÉDÉRALE RSO (DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉDUCATION, FÉMINISATION, SANTÉ)



Mohamed Jamai
Président

Membres

Les membres de la Commission Fédérale RSO (Développement durable, éducation, féminisation et santé) sont les suivants :

- Mohamed Jamai (Président)
- Karim AIOUAZ
- Rachid DEMRI
- Mehdi LARBI
- Samy PENA

Missions

La Commission Fédérale RSO (Développement durable, éducation, féminisation et santé) a les attributions suivantes :

- la mise en place et l'application d'un projet de développement de la pratique pour tout public ;
- la sensibilisation au sujet des dérives dans la société et particulièrement dans le sport ;
- la connaissance des différents dispositifs de politiques publiques existants et des référents chargés de leur application afin de les diffuser et leur promotion au plus grand nombre (participer aux appels à projets boxe féminine, sport en ZRR, ...) ;
- la mise à disposition des structures affiliées à la FFBoxe des outils pour assurer leur bon développement ;
- la transmission et le partage des valeurs de la boxe en participant à l'éducation à la citoyenneté, à la tolérance et à l'intégration.

COMMISSION FÉDÉRALE RSO (DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉDUCATION, FÉMINISATION, SANTÉ)



Élu pour un deuxième mandat à la présidence de la Commission Fédérale RSO, je m'inscris dans la continuité d'un engagement de longue date en faveur de l'insertion sociale par le sport. Éducateur spécialisé de prévention de métier, j'ai consacré de nombreuses années à accompagner des jeunes issus des quartiers prioritaires, en m'appuyant sur les outils que sont la culture et le sport. La boxe, en particulier, occupe une place centrale dans mon parcours. Ce « noble art » représente bien plus qu'une discipline sportive : il est un véritable levier d'émancipation, de structuration personnelle et de citoyenneté. C'est dans cet esprit que j'ai proposé à Dominique Nato de structurer et valoriser ces actions à l'échelle fédérale, avec la volonté de reconnaître autant la performance sportive que la réussite sociale. Car au-delà des titres et des parcours de haut niveau, il existe une autre forme de victoire : celle de réussir à se construire, trouver sa voie, s'insérer professionnellement, fonder une famille et devenir un citoyen engagé. Cette « médaille du social » est au coeur de notre action.

Bilan général

La Commission Fédérale RSO dresse un bilan globalement très positif des actions menées ces dernières années.

La création et la mise en place de la labellisation constituent une avancée majeure pour la Fédération Française de Boxe.

Ce dispositif permet aujourd'hui de structurer, valoriser et légitimer l'ensemble des initiatives à dimension sociale portées par les clubs.

Impact de la labellisation

La labellisation des clubs s'impose comme un outil structurant pour le développement des clubs. Le label :

- Valorise les actions sociales auprès des institutions
- Renforce la crédibilité des projets associatifs
- Facilite l'accès aux financements publics
- Contribue à la pérennisation de l'emploi des éducateurs
- Permet également de repositionner la boxe comme un acteur majeur de la cohésion sociale sur les territoires.

Dans cette dynamique de structuration, deux labels ont d'ores et déjà été validés :

- Le **label "Performance sociale"**, qui valorise l'engagement des clubs dans les actions éducatives, citoyennes et d'insertion
- Le **label "Performance sportive"**, qui reconnaît le travail de formation et d'accompagnement vers le haut niveau
- Un troisième label est actuellement en réflexion et devrait voir le jour prochainement : le label professionnel, destiné à structurer et valoriser l'accompagnement des boxeurs dans leur parcours vers et au sein du monde professionnel.



COMMISSION FÉDÉRALE RSO (DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉDUCATION, FÉMINISATION, SANTÉ)



Dynamique territoriale

Sur l'ensemble du territoire, les clubs et les éducateurs poursuivent leur engagement avec détermination. De nombreux projets à forte dimension sociale ont vu le jour ou se sont consolidés, notamment dans les quartiers prioritaires. Cette dynamique confirme la pertinence du dispositif RSO et son ancrage concret dans les réalités de terrain.

La boxe apparaît aujourd'hui comme un outil reconnu d'insertion, d'éducation et de prévention.

Valeurs du sport au coeur de l'engagement RSO

Au-delà des dispositifs et des actions mis en place, la Commission Fédérale RSO s'inscrit pleinement dans la transmission des valeurs fondamentales du sport. La boxe est une véritable école de la vie. Elle permet d'inculquer aux jeunes des principes essentiels :

- Le respect des règles, de l'adversaire et des institutions
- Le sens de l'effort et du dépassement de soi
- La rigueur, la discipline et la persévérance
- L'humilité dans la victoire comme dans la défaite
- L'engagement collectif et la solidarité



©Lars Vernier / FFBoxe



©Lars Vernier / FFBoxe

Ces valeurs dépassent largement le cadre sportif. Elles accompagnent les pratiquants dans leur construction personnelle et leur insertion dans la société. Apprendre à s'entraîner, à se fixer des objectifs, à accepter l'échec pour mieux rebondir, c'est apprendre à se construire. C'est dans cette transmission que réside toute la force de notre action : faire du sport un outil éducatif, social et citoyen.

Points d'amélioration

Malgré ces résultats encourageants, plusieurs axes de progression ont été identifiés :

- Un besoin de renforcement des liens avec les instances fédérales
- Une coordination nationale à consolider.



COMMISSION FÉDÉRALE RSO (DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉDUCATION, FÉMINISATION, SANTÉ)



Perspectives & développement

La Commission Fédérale RSO (développement durable, éducation, féminisation et santé) encore jeune dans son fonctionnement, doit poursuivre sa structuration. Les perspectives de développement reposent sur :

- Une professionnalisation progressive de la commission
- Un renforcement des collaborations avec la Fédération
- Le déploiement du label RSO à plus grande échelle
- Le développement de nouvelles actions à fort impact social.

Conclusion

Le bilan de la Commission Fédérale RSO est positif et encourageant.

La labellisation constitue aujourd'hui un outil essentiel pour valoriser le rôle social de la boxe et accompagner les clubs dans leurs missions éducatives et citoyennes.

Toutefois, pour poursuivre cette dynamique, un renforcement des moyens, de la coordination et de l'accompagnement fédéral apparaît indispensable.

Au-delà des performances sportives, notre ambition est de continuer à faire de la boxe une véritable école de la vie, où chaque parcours humain est une victoire.



©FFBoxe



Nadia Maouche
Présidente

Membres

Les membres du Comité d'Éthique et de Déontologie sont les suivants :

- Nadia MAOUCHE (Présidente)
- Christophe BEAURAIN
- Ouahib FRIYED
- Jean-Bernard PAILLISSER
- Séverine VIDAL

Missions

Les missions du Comité d'Éthique et de Déontologie sont les suivantes :

- **Veiller au respect des valeurs éthiques et déontologiques**
 - Contrôler l'application des principes éthiques et déontologiques définis dans la Charte ;
 - Formuler des recommandations d'ordre général pour une meilleure prise en compte de ces valeurs au sein de la Fédération ;
- **Traiter les saisines et s'autosaisir**
 - Être saisi par les instances fédérales ou les licenciés en cas d'atteinte aux valeurs fondamentales du sport ;
 - S'autosaisir de toute situation qu'il jugerait contraire aux principes éthiques ;
 - Proposer toute solution jugée appropriée au regard des situations examinées ;
 - Renvoyer devant les organes disciplinaires compétents les dossiers présentant un caractère manifestement disciplinaire ;
- **Promouvoir une gouvernance éthique**
 - Veiller à la prévention des conflits d'intérêts au sein des instances fédérales ;
 - Soutenir la diffusion des valeurs du sport auprès de l'ensemble des acteurs de la FFBoxe.

Bilan

Depuis avril 2025, le Comité d'Éthique et de Déontologie a été saisi de cinq dossiers individuels, impliquant des licenciés aux profils variés : dirigeant de club, cadres techniques, et boxeur professionnel. Il a transmis ses recommandations au regard des principes éthiques et de prévention des dérives figurant dans la charte d'Éthique et de Déontologie.

Le Comité d'Éthique et de Déontologie est régulièrement saisi de situations de violence ou d'atteintes à l'intégrité des personnes. L'analyse de la saison écoulée révèle que la coordination entre les différents acteurs concernés par le traitement de ces dérives : référent VSS, Comité d'Éthique, Commission de discipline et services administratifs, pourrait être grandement améliorée.

Les dossiers traités illustrent la nécessité d'une meilleure pré-instruction, d'une collaboration renforcée avec les instances disciplinaires, et d'une culture de la prévention pour mieux prévenir les dérives.

A cet effet, le Comité recommande la mise en place d'un dispositif transversal et coordonné, visant notamment à clarifier les rôles mais également à formaliser un protocole commun couvrant la réception du dossier, son instruction, la décision et la communication de celle-ci.



Perspectives

La 1^{ère} année de ce nouveau Comité d'Éthique et de Déontologie a confirmé l'importance de fixer un cadre procédural clair, ainsi que la réaffirmation du rôle normatif et non disciplinaire du Comité d'Éthique.

Pour le Comité d'Éthique et de Déontologie, les points de vigilance pour la saison prochaine sont les suivants :

→ Éviter que le Comité ne soit utilisé comme chambre de pré-instruction disciplinaire, les faits manifestement disciplinaires doivent être adressés directement à la Commission de Discipline ;

→ Formaliser un protocole de lutte contre toutes les formes de violences et contre le harcèlement en lien avec les instances concernées ;

→ Poursuivre le travail d'auto-saisine normative sur les thématiques identifiées : lutte contre toutes les formes de violence, lutte contre la haine en ligne – sujets retenus comme prioritaires par les membres du Comité.

En conclusion, pour la saison à venir, le Comité entend renforcer son rôle proactif et normatif, en s'engageant davantage dans la production de recommandations à portée générale, au service d'une Fédération toujours plus éthique, transparente et protectrice de ses membres.



Alain Boulard
Président

Membres

Les membres de la Commission Disciplinaire de Première Instance sont les suivants :

- Alain BOULARD (Président)
- Mario MENARA (Vice-président)
- Sylvie BAILLIVET
- Charles MERLEN
- Thierry SCHNEIDER

Missions

La Commission Disciplinaire de Première Instance a les attributions suivantes :

La Commission Disciplinaire Fédérale de Première Instance est compétente pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération Française de Boxe et de ses organes déconcentrés commis par une personne physique ou morale (structures affiliées à la FFBoxe, licenciés, personnel...).

Ses décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission disciplinaire fédérale d'appel.

Actions

Au cours de l'année 2025, la commission a siégé à quatre reprises (soit une fois par trimestre) et a examiné onze dossiers relatifs à des faits de violences à l'encontre d'officiels, d'usage de certificats médicaux falsifiés et de non-respect d'une précédente décision de condamnation.

Pour mémoire, elle avait jugé cinq dossiers en 2024, quatre dossiers en 2023 et huit en 2022.

11 dossiers examinés

Sur l'année 2025, contre 5 en 2024, 4 en 2023 et 8 en 2022

Pour la première fois, la commission a connu des dossiers (au nombre de quatre) relatifs aux Arts Martiaux Mixtes (MMA)

4 dossiers liés au MMA

Sur l'année 2025

Les condamnations prononcées ont tenu compte de la gravité des faits, des antécédents et de la personnalité des personnes poursuivies en application des principes de proportionnalité et d'individualisation de la peine.

Les peines prononcées vont du retrait de licence en passant par l'interdiction temporaire d'exercice de certaines fonctions, la suspension de ring ou l'amende avec ou sans sursis.

Une relaxe a été prononcée.

Les décisions rendues sont motivées et font l'objet d'une publication, anonymisée ou non selon les cas, sur le site de la FFBoxe .

La commission a en effet souhaité que ses travaux continuent, au-delà de la stricte dimension répressive, à avoir une vertu pédagogique et permettent une meilleure prise de conscience de la nocivité de certains comportements.





Gérard DANGLADE
Président

Membres

Les membres de la Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel sont les suivants :

- Gérard DANGLADE (Président)
- Olivier ASTIER
- Julie GLIKSMAN
- Nicolas LIGNEUL
- Louissette PAUTOT

Missions

Les décisions de la Commission Disciplinaire de première instance peuvent être frappées d'appel devant la CFDA par :

- Le licencié sanctionné et le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale ;
- L'association sportive affiliée à laquelle appartient le licencié sanctionné par l'intermédiaire de son représentant statutaire ;
- L'association sportive sanctionnée par l'intermédiaire de son représentant statutaire ;
- Le Président de la FFBoxe concernant les décisions prononcées par la Commission Fédérale Disciplinaire ou toute personne licenciée à la FFBoxe dûment mandatée par lui ;
- Le Président du comité Régional concernant les décisions prononcées par la Commission Régionale de discipline institué au sein du Comité Régional qu'il préside ou toute personne licenciée à la FFBoxe dûment mandatée par lui.

Les décisions des commissions disciplinaires de première instance peuvent être frappées d'appel devant la Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel.

L'article 19 du règlement disciplinaire adopté par l'Assemblée générale du 22 juin 2024 prévoit des dispositions relatives au fonctionnement de cette commission. L'appel n'est pas suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire de première instance et il est prévu que l'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

L'article 20 du règlement prévoit que le Président ou la personne qu'il désigne établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure ; ce rapport devant être présenté oralement en séance.

Il est important de souligner que l'organe disciplinaire est tenu par des délais puisque l'article 21 prévoit qu'il doit se prononcer dans un délai de quatre mois à compter de l'engagement initial des poursuites. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire et impératif pour nous de le respecter car l'appelant peut toujours saisir le Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de faire constater cette irrégularité.

Enfin, l'article 22 du règlement disciplinaire prévoit une échelle de sanctions allant de l'avertissement à la radiation.

Toutes les décisions de la commission doivent être motivées et à chaque fois, il doit aussi être précisé les voies et les délais de recours dont dispose la personne concernée. Le seul recours dont elle dispose est la saisine préalable du CNSOF en vue d'une proposition de conciliation puis en cas d'échec le Tribunal Administratif.

Bilan

La Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel s'est réunie deux fois et a rendu les décisions suivantes :

- Le 21 mai 2025 en confirmant une décision de la Commission Disciplinaire Fédérale de la FFBoxe en date du 17 mars 2025 sur la culpabilité mais en la reformant sur la sanction.
- Le 10 juillet 2025 en annulant la décision de la Commission Disciplinaire du Comité Régional Centre Val de Loire du 30 avril 2025 pour ne pas avoir statué avant l'expiration du délai de 4 mois fixé à l'article 21 du règlement disciplinaire fédéral.

La Commission Fédérale Disciplinaire d'Appel a pu fonctionner dans des conditions tout à fait satisfaisantes avec une bonne communication entre ses membres et dans un climat particulièrement harmonieux.

Elle se doit de faire une analyse juridique des dossiers et prendre en considération scrupuleusement les faits qui font objet de la poursuite

Même si ses membres éprouvent beaucoup de plaisir à se retrouver et à travailler ensemble, nous espérons que le contentieux disciplinaire sera en baisse la saison prochaine.



Serge Pautot
Délégué Fédéral en charge du MMA

Missions

Les attributions de la FMMAF sont les suivantes :

- Développer, promouvoir et contrôler la pratique du MMA en France métropolitaine et dans tous ses territoires ultra-marins ;
- Organiser les compétitions sportives de MMA à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Procéder aux sélections correspondantes.
- Proposer l'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et juges de haut niveau, sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des partenaires d'entraînement.
- Regrouper les associations sportives affiliées ainsi que les structures sportives associées au sein desquelles est pratiquée le MMA.
- Organiser, développer, réglementer, contrôler, dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la pratique, l'enseignement et la promotion du MMA pour tous.
- Edicter des règlements relatifs aux conditions juridiques, administratives et financières auxquels doivent répondre les associations sportives affiliées et les structures sportives associées pour être admises à participer aux manifestations sportives fédérales qu'elles organisent.
- Promouvoir parmi ses membres le respect de l'éthique sportive.
- Donner à ses membres, sans discrimination d'ordre politique, racial, religieux ou social, la possibilité de mettre en œuvre la pratique des activités liées à son objet avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine, à l'intégration sociale et au développement de la citoyenneté.
- Veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ;
- Se référer, dans l'élaboration de sa politique, de ses règlements et de sa gestion, aux concepts du développement durable et de l'environnement ;
- Représenter : les associations sportives affiliées ; les structures sportives associées ; les membres licenciés et/ou associés.
- Assurer la défense des intérêts du MMA auprès des pouvoirs publics, des instances judiciaires et de tout autre organisme.
- Rassembler les associations sportives affiliées et les structures sportives associées, rechercher et faciliter leur création, soutenir leurs efforts, coordonner et contrôler leurs activités au regard du présent règlement intérieur ;
- Procéder à toutes recherches et études relatives à son objet, de déposer ou d'acquiescer tous brevets, modèles, marques, labels et plus généralement tous les droits de propriété industrielle, commerciale ou artistique, de procéder à la cession, à la concession ou à l'exploitation des licences desdits droits ;
- Plus généralement, de mettre en œuvre toute activité de nature à promouvoir le MMA.

Après la reconnaissance du MMA par arrêté du Ministère des Sports en date du 31 janvier 2020 (article L.131-14 du Code du Sport) à la Fédération Française de Boxe, et prolongé par un nouvel arrêté du 28 mars 2022 prolongeant la délégation jusqu'au 31 décembre 2025, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et l'activité du MMA au cours de la saison 2025-2026.

L'analyse des données pour cette période 2025-2026 révèle une dynamique de croissance significative pour le MMA (Mixed Martial Arts), marquée par un fort afflux de nouveaux pratiquants.

Avec un total de 11 654 licences actives réparties dans 375 clubs, la discipline s'appuie sur une base solide de primo-licenciés (7 072, soit environ 60 % du total). Le profil type du licencié est majoritairement masculin et orienté vers la pratique de loisir, tant chez les seniors que chez les jeunes.

Géographiquement, l'Île-de-France, la région PACA et l'Occitanie s'imposent comme les trois pôles majeurs de la discipline et sur le plan de l'encadrement, on observe une progression constante des certifications (BF1 et BF2) entre septembre et mars, bien que le taux de féminisation global stagne à 12,1 %, avec des disparités marquées selon les catégories de pratique.

État des lieux de la population licenciée

Répartition par type de licence

La structure des effectifs montre une prédominance écrasante de la pratique "Loisir", qui représente la grande majorité des adhésions.

Statut des adhésions

Au-delà des 11 654 licences actives, les données font état d'un volume de dossiers en cours ou rejetés, indiquant un processus de validation rigoureux :

- Annulées : 391
- Refusées : 472
- En attente de paiement : 193
- En attente de validation : 762

Catégorie	Licenciés
MMA Loisir Jeune	3 410
Dirigeant	1 168
MMA Amateur U18+	1 009
Encadrant	492
MMA Professionnel	185
Médecin	55
Commissaire	45
Soigneur	42
MMA Amateur U16	31
Juge	20
Arbitre	19
MMA Amateur U14	10

Analyse géographique et territoriale

Le développement du MMA est inégalement réparti sur le territoire national et trois régions concentrent une part majeure des effectifs et des grades.

Top 5 des régions par nombre de licences

Région	Licences
Île-de-France	2 281
PACA	1 999
Occitanie	1 829
Ligue FMMAF*	998
Grand Est	876

À l'inverse, des territoires comme **Mayotte** (4 licences), la **Corse** (52 licences) et la **Bretagne** (143 licences) présentent les chiffres les plus bas.

Cumul des valeurs de grades par région

Cette métrique souligne l'expertise technique implantée dans les régions.

Région	Cumul
Île-de-France	7 317
PACA	6 195
Occitanie	5 669
Ligue FMMAF*	5516
Grand Est	3281

Diversité & féminisation

La féminisation globale est de 12,1 %. L'analyse par catégorie montre que les femmes sont mieux représentées dans les instances dirigeantes que dans la pratique compétitive ou l'encadrement technique.

Catégorie	H	F	%
Dirigeant	814	354	30,30%
MMA Loisir Jeune	2 910	500	14,60%
MMA Loisir Senior	4 718	450	8,70%
MMA Amateur U18+	957	52	5,10%
MMA Professionnel	176	9	4,80%
Encadrant	482	10	2,00%

Les fonctions de support (Médecins, Commissaires) conservent également une faible représentation féminine (9 médecins femmes sur 55, 6 commissaires femmes sur 45).



*Club virtuel de la FMMAF pour les personnes sans club affilié ou en attente d'affiliation.

Encadrement, formation et officiels

La formation des encadrants est pour nous fondamentale et la structuration de la discipline passe par la certification de ses cadres. Les diplômes de type Brevet Fédéral (BF) sont les plus représentés.

Diplômes fédéraux (BF)

BF1 : 748

BF2 : 915

BF3 : 15

Évolution mensuelle des Certifications (septembre - mars)

Mois	BF1	BF2	Officiel N1	Juge N2	Arbitre N3
Sept.	10	24	8	8	1
Oct.	28	43	8	8	1
Nov.	45	58	8	8	2
Dec.	74	76	8	8	2
Jan.	107	92	8	15	2
Fev.	140	119	8	18	2
Mars	150	133	8	18	2

Le nombre de titulaires du BF1 a été multiplié par 15 entre septembre et mars, tandis que celui des titulaires du BF2 a été multiplié par plus de 5 sur la même période. Les effectifs d'officiels de niveau N1 restent stables (8), tandis que les juges de niveau N2 ont connu une progression notable à partir de janvier.

La participation aux compétitions nationales et internationales

Tout d'abord, il convient de souligner que le championnat national fédéral amateur est organisé chaque année et rencontre un succès important.

En amont de cette compétition, les épreuves de la MMA League, organisées dans les différentes régions, permettent aux athlètes de se qualifier pour le championnat de France.

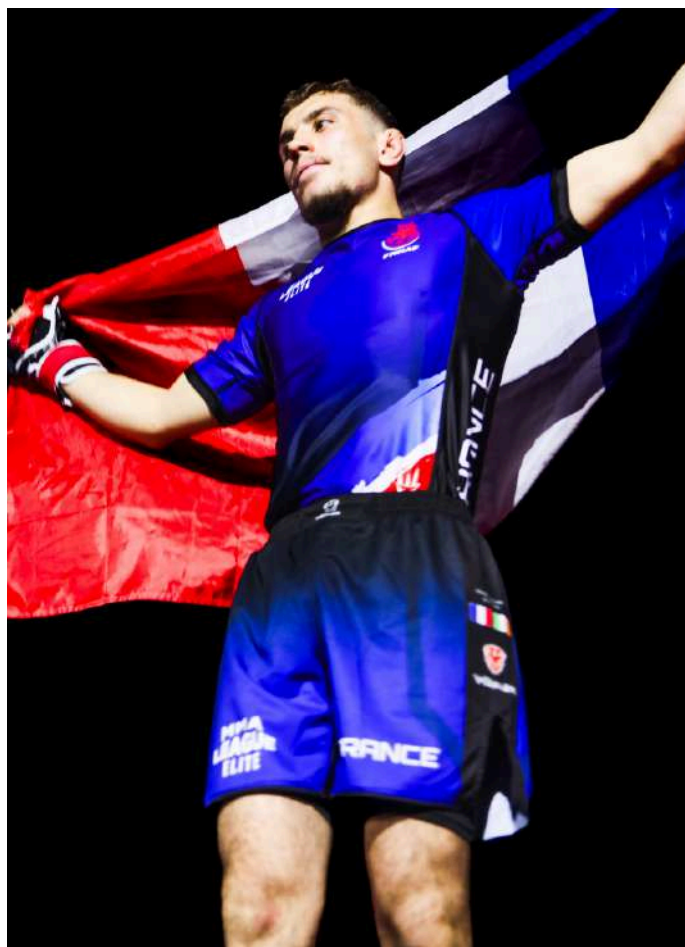


Il convient également de mettre en avant l'attention particulière portée à la protection et à la surveillance médicales lors de ces compétitions. La Commission médicale, présidée par le Dr Maryannick MACHARD, ainsi que la sous-commission MMA, avec le Dr SENE, sont fortement mobilisées aux côtés des médecins dédiés.

Au niveau international, les équipes de France amateurs, féminines et masculines, participent aux championnats d'Europe et du monde organisés par l'IMMAF, la Fédération internationale de MMA.

Les résultats obtenus par l'équipe de France sont particulièrement remarquables. Lors des derniers championnats d'Europe organisés à Belgrade, en Serbie, au mois de février, la France s'est classée première avec un total de 11 médailles : 4 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 3 médailles de bronze. Un résultat exceptionnel.

Enfin, à l'occasion de cette compétition, une fédération européenne de MMA a été créée, sous la présidence d'un représentant serbe.



©FMMAF

Et demain ?

Cette structure interne MMA au sein de notre Fédération de boxe, va prochainement voler de ses propres ailes puisqu'au 1er janvier 2027, une fédération autonome existera au lieu et place de notre structure actuelle.

Notre fédération peut être fière du travail accompli, par les élus mais aussi par le cadre technique, Lionel BREZEPHIN qui a contribué à l'élaboration de ce rapport en chiffres et qui a également bien structuré et développé la discipline, le cadre administratif Mr HADJAZ avec le directeur administratif François FAUVEL et moi-même, sous l'autorité du président de la Fédération Dominique NATO que je remercie pour la confiance constante qu'il m'a apportée au cours de toutes ces années au service du MMA.



©FMMAF



RAPPORTS FINANCIERS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	118 223	62 542	55 681	64 243
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	28 000		28 000	28 000
	Constructions	466 953	381 273	85 680	95 760
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	675 151	431 427	243 724	307 316	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations	5 294		5 294	3 656	
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	1 293 621	875 242	418 379	498 975
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	76 840		76 840	27 376
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	237 801		237 801	5 413
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	27 712		27 712	5 281
	Charges constatées d'avance	69 359		69 359	
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000	
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	3 486 604		3 486 604	3 593 290	
	TOTAL (III)	3 948 317		3 948 317	3 681 360
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	5 241 938	875 242	4 366 696	4 180 335

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 722 000	2 097 241
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	320 000	320 000
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	87 297	624 758	
	Total des fonds propres (situation nette)	3 129 296	3 042 000
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	3 129 296	3 042 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	433 158	376 832
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	433 158	376 832
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	9	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 000	2 000
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 242	101 629
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	343 139	178 438
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	85 851	479 435	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	804 241	761 503
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 366 696	4 180 335
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	804 241	761 503
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 457 989	3 538 257
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	15 575	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 673 411	1 318 046
	dont parrainages	5 416	8 793
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 947 687	2 264 944
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		750
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	376 832	278 163
	Utilisations des fonds dédiés		62 883
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 518		
Autres produits	161 183	60 734	
	Total des produits d'exploitation	7 634 195	7 523 778
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	31 488	28 523
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	72	397
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	5 407 715	4 740 239
	Aides financières	8 355	11 787
	Impôts, taxes et versements assimilés	139 717	143 527
	Salaires	1 135 212	1 224 790
	Cotisations sociales	312 717	291 936
	Dotation aux amortissements et dépréciations	124 572	131 274
	Dotation aux provisions	433 158	376 832
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	12 015	10 286	
	Total des charges d'exploitation	7 605 019	6 959 592
	RESULTAT D'EXPLOITATION	29 175	564 186

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				29 175	564 186
PRODUITS FINANCIERS	De participation			1 608	38 543
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			15 748	26 933
	Autres intérêts et produits assimilés			42 318	9 016
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change			36	
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers				59 709	74 492
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change			1 588	78
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				1 588	78
RESULTAT FINANCIER				58 121	74 415
RESULTAT COURANT avant impôts				87 297	638 601
	Produits exceptionnels				90 687
	Charges exceptionnelles				104 529
RESULTAT EXCEPTIONNEL					(13 842)
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS				7 693 904	7 688 957
TOTAL DES CHARGES				7 606 607	7 064 199
EXCEDENT ou DEFICIT				87 297	624 758
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					



COMPTE DE RESULTAT	Réalisé 2025	Budget Prévisionnel 2026
Produits de ventes	100 662,00 €	285 000,00 €
Subventions d'exploitation	1 959 337,03 €	1 900 000,00 €
Reprises sur provisions et fonds dédiés	376 832,36 €	435 000,00 €
Autres produits d'exploitation	5 148 185,53 €	4 475 000,00 €
Total des produits d'exploitation	7 585 016,92 €	7 095 000,00 €
Achats effectués de marchandises	118 591,57 €	120 000,00 €
Fournitures consommables	145 995,07 €	148 000,00 €
Services extérieurs	5 212 429,42 €	5 000 000,00 €
Impôts et taxes	139 716,56 €	141 000,00 €
Charges de personnel	1 447 928,69 €	1 512 000,00 €
Dotations aux amortissements	132 926,92 €	124 000,00 €
Dotations aux provisions	433 157,79 €	100 000,00 €
Autres charges d'exploitation	- €	- €
Total des charges d'exploitation	7 630 746,02 €	7 145 000,00 €
Résultat d'exploitation	- 45 729,10 €	- 50 000,00 €
Produits financiers	61 227,23 €	50 000,00 €
Charges financières	1 837,75 €	
Résultat financier	59 389,48 €	50 000,00 €
Résultat courant	13 660,38 €	- €
Produits exceptionnels	101 586,58 €	
Charges exceptionnelles	27 950,09 €	
Résultat exceptionnel		
Résultat de l'exercice	87 296,87 €	- €



RÉSULTATS BOXE AMATEUR

RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

World Cup Astana - Astana | Kazakhstan

Juillet 2025

Collectif : Élites hommes & femmes

Médaille d'or

80 kg CESAR Yojerlin (Boxing Lyon United - AURA)

Médaille de bronze

51 kg LKHADIRI Wassila (Le Labo - Ile de France)

70 kg TRAORE Makan (Royan Ocean Club Boxe - NAQ)

90 kg BOUAFIA Soheb (ABC Roubaisien - HDF)

Rencontre internationale France / Angleterre - Pierrefitte sur Seine (93) | France

5 Juillet 2025

Collectif : Youth & Juniors femmes

Cadettes :

57 kg CABANE Shanon

GP vs Georgia Wilson

60 kg AMROUS Ambre

GP vs Learna buff

Youth :

48 kg D'ALMEIDA Tania

GP vs Millie Short

50 kg FRAGNIERES Mathilda

GP vs Lexie Clifton

54 kg TERESI Maloé

GP vs Faye MacCormick

63 kg CREUSE DA SILVA Irina

GP vs Fleur Pearch

75 kg ERMEZIAN Maissa

GP vs Thabiso Moyo

Championnats du Monde - Liverpool | Royaume-Uni

Septembre 2025

Collectif : Élites hommes

Médaille d'argent

80 kg CESAR Yojerlin (Boxing Lyon United - AURA) - **Vice-champion du monde**



RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Tournoi international Silesian - Gliwice | Pologne

7 - 17 septembre 2025

Collectif : Seniors & Youth femmes

Médaille d'or

48 kg FRAGNIERES Mathilda (Cercle Pugilistique St Dizier - GDE)

54 kg TERESI Maloé (BC Niçois - PACA) | **Meilleure boxeuse du tournoi**

60 kg PANIZZUTTI Maely (Blagnac BC - OCC)

Médaille d'argent

63 kg CREUSE DA SILVA Irina (La Montluçonnaise - AURA)

Médaille de bronze

54 kg HAMDY Aya (LMX Ring Olympique - IDF)

70 kg BADIN Andréa (Noble Art Boxing Vulpillien - AURA)

75 kg KERMEZIAN Maissa (Tremblay BC - IDF)

Rencontre internationale France / Espagne - Montpellier | France

20 Septembre 2025

Collectif : Seniors, Youth & Juniors femmes

Cadettes :

ZAMBEAU Emma

CABANE Shanon

AMROUS Ambre

GP 2/1 vs BUELGA Andrea

GRSC3 vs MARQUINO Andrea

GP 3/0 vs MARTINEZ Irache

Youth :

TERESI Maloé

FERNANDEZ Shana

PANIZZUTTI Maely

CREUZE DA SILVA

KERMEZIAN Maissa

GP 3/0 vs OULKADIEL Sara

GP 3/0 vs PEINADO Cristina

GP 3/0 vs MONTES RAMOS Lorena

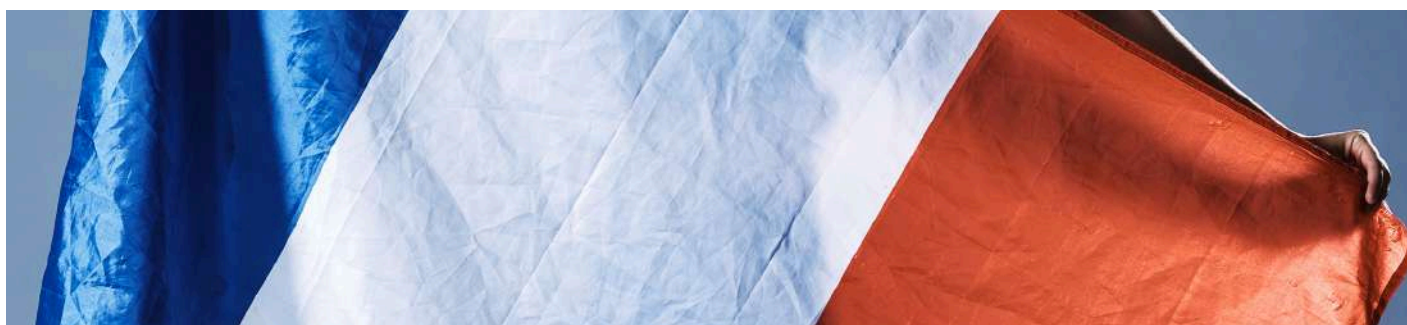
GRSC3 vs FERNANDEZ P. Noa

GP 3/0 vs LOPEZ Lorena

Elite :

BOUREGA Mayssoun

GP 3/0 vs BARCELO Laura



RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Tournoi international "Fight for Liege" - Liège | Belgique

25 - 29 septembre 2025

Collectif : Seniors hommes

Médaille d'or

55 kg BENALI Bilal (US Bergeracoise - NAQ)

65 kg OUNAI Mohamed (Boxing Club Ebam - OCC)

85 kg TADAH Junior (Boxing Lyon United - AURA)

+90 kg TATY BOUANGA Georcy (BC Noisy le Grande - IDF)

Médaille d'argent

55 kg GAUCHER Izaya (Saint Ave Boxe - BRE)

Médaille de bronze

70 kg LAMGHARI EL KOSSORI Ismaël (Bobigny Boxing 93 - IDF)

Championnats d'Europe U19 - Ostrava | République Tchèque

28 septembre - 10 octobre 2025

Collectif : U19 hommes & femmes

Médaille d'or

48 kg FRAGNIERES Mathilda (Cercle Pugilistique St Dizier - GES) - **Championne d'Europe**

54 kg TERESI Maloé (BC NICOIS - PACA) - **Championne d'Europe**

Médaille d'argent

60 kg PANIZZUTTI Maely (Blagnac BC - OCC) - **Vice-championne d'Europe**

Tournoi International BOXAM - La Nuica | Espagne

6 - 12 octobre 2025

Collectif : cadets hommes

Médaille d'or

60 kg HARUTYUNYAN David (Boxing Club 2S La Stella - PACA)

70 kg ANDRADE TAVARES Yanis (Bobigny Boxing 93 - IDF)

Médaille d'argent

57 kg BOUAOUN Djibril (Boxing Club 2S La Stella - PACA)

80 kg TCHOFFO Warren (stade Pessacais Union Club - Nelle Aquitaine)

RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Rencontre internationale France/Suisse - Montreux | Suisse

11 octobre 2025

Collectif : Seniors hommes & femmes

51 kg BOUREGA Mayssoun	GP 3/0 contre Cris SOARES (SUI)
55 kg GAUCHER Izaya	GRSC 3 contre Ajesh GANESAMORTHY (SUI)
65 kg DJEMMAL Djamel	GP 2/1 contre Yanis MEDINA (SUI)
70 kg LAMGHARI EL KOSSORI Ismaël	GP 3/0 contre Timm KELLENBERG (SUI)
75 kg GUIRASSY Bambo	GP 2/1 contre Alpha Amadou KASER (SUI)
85 kg TADAH Junior	GP 2/1 contre Stéphane ROLLIER (SUI)

Tournoi International "Tammer Turnaus" - Tampere | Finlande

29 octobre - 3 novembre 2025

Collectif : Seniors U23 hommes & femmes

Médaille d'or

- 55 kg GAUCHER Izaya (Saint Ave Boxe - BRE)
- 85 kg TADAH Junior (Boxing Lyon United - AURA)
- 51 kg BOUREGA Maysoun (Bron Boxing Academy - AURA)

Médaille d'argent

- 65 kg OUNAI Mohamed (Boxing Club Ebam - OCC)
- 90 kg TRAORE Abdoulaye (Bobigny Boxing 93 - IDF)

Médaille de bronze

- 70 kg DJEMMAL Djamel (ABC Roubaisien - HDF)
- 54 kg HAMDY Aya (LMX Ring Olympique - IDF)
- 65 kg RICHOL Maélys (Noble Art Boxing Association - IDF)

Équipe de France désignée comme meilleure équipe du tournoi.

Championnats d'Europe U23 - Budapest | Hongrie

21 novembre - 30 novembre 2025

Collectif : U23 hommes & femmes

Médaille d'or

- 55 kg GAUCHER Izaya (Saint Ave Boxe - BRE)
- 85 kg TADAH Junior (Boxing Lyon United - AURA)

Médaille de bronze

- 70 kg DJEMMAL Djamel (ABC Roubaisien - HDF)

RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Championnats d'Europe U17 - Kienbaum | Allemagne

8 - 12 décembre 2025

Collectif : U17 hommes

Médaille d'or

80 kg TCHOFFO Warren (Stade Pessacais Union Club - Nelle Aquitaine)

Tournoi International BOXAM - La Nuica | Espagne

2 - 8 février 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

Médaille d'argent

65 kg OUNAI Mohamed (Boxing Club Ebam - OCC)

Médaille de bronze

54 kg HAMDY Aya (LMX Ring Olympique - IDF)

70 kg BADIN Andrea (Noble Art Boxing Vulpillien - AURA)

World Boxing Future Cup - Bangkok | Thaïlande

8 - 16 mars 2026

Collectif : U19 hommes & femmes

Médaille d'or

75 kg KERMEZIAN Maïssa (Tremblay Boxing Club - IDF)

Médaille d'argent

60 kg PANIZZUTTI Maely (Blagnac Boxing Club - Occitanie)

Médaille de bronze

60 kg HARUTYUNYAN David (Boxing Club 2S La Stella - PACA)

80 kg TCHOFFO Warren (Stade Pessacais Union Club - Nelle Aquitaine)



RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Tournoi international "BOCSKAI" - Debrecen | Hongrie

16 - 22 mars 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

Médaille d'or

65 kg GRAU Hugo (Boxe 85 - Pays de la Loire)

70 kg TRAORE Makan (Royan Ocean Club Boxe - Nelle Aquitaine)

90 kg BOUAFIA Soheb (ABC Roubaisien - Hauts de France)

51 kg MOULAI Romane (C Positif - Ile de France)

Médaille d'argent

51 kg LKHADIRI Wassila (Le Labo - Ile de France)

54 kg TERESI Maloé (BC Niçois - PACA)

Médaille de bronze

80 kg CESAR Yojerlin (Boxing Lyon United - AURA)

48 kg FRAGNIERES Mathilda (Cercle Pugilistique St Dizier - Grand Est)

48 kg D'ALMEIDA Gloria (BC Garges les Gonesse - Ile de France)

Rencontre France / Maroc - Casablanca | Maroc

4 avril 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

70 kg KALEMA Ruben

75 kg MACDONALD Alexandre

90 kg DJINOUE Vincent

90+ kg PARENTAUD Angelo

57 kg GROSSY Sthelyne

Vainqueur contre ENNICHE REDA (MAR)

Vainqueur contre MASMOUDI AKRAM (MAR)

Vainqueur contre TAGHI Ibrahim (MAR)

Vainqueur contre BOUHDI Younès (MAR)

Vainqueur contre SIFER Khadija (MAR)

Tournoi international du GEEBEE - Helsinki | Finlande

8 - 13 avril 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

Médaille d'or

51 kg LKHADIRI Wassila (Le Labo - IDF)

65 kg OUNAI Mohamed (Boxing Club Ebam - OCC)

85 kg TADAH Junior (Boxing Lyon united - AURA)

Médaille d'argent

65 kg RICHOL Maélys (NABA - IDF)

Médaille de bronze

48 kg D'ALMEIDA Gloria (Boxing Club de Garges - IDF)

RÉSULTATS BOXE AMATEUR 25-26

Rencontre Canada / France - Regina | Canada

1 - 2 mai 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

51 kg BOUREGA Mayssoun	GP contre AMBER JANE - 01/05
54 kg TERESI Maloé	GP contre Juliette CLERMONT - 02/05
60 kg NOUIRI Sarah	GP contre Sadia MASOOMI - 01/05 et 02/05
57 kg DJEMMAL Mohamed Dahmane	GP contre Dalis GURES - 01/05 et 02/05
65 kg OUNAI Mohamed	GP contre Treyven BARTHELUS - 02/05
70 kg DJEMMAL Djamel	GP contre Jacob WALNE - 01/05 et 02/05

World Cup Brésil - Foz Do Iguacu | Brésil

18 - 26 avril 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

Médaille d'argent

51 kg MOULAI Romane (C Positif - Ile de France)

Médaille de bronze

60 kg HAMRAOUI Lounès (Noble Art de Rouen - Normandie)

70 kg TRAORE Makan (Royan Ocean Club Boxe - Nelle Aquitaine)

Tournoi International "Eindhoven Box Cup" - Eindhoven | Pays-Bas

21 - 26 mai 2026

Collectif : Seniors hommes & femmes

Médaille d'or

57 kg ZIDANI Amina (Don't Panik Team - Normandie)

Médaille de bronze

55 kg BENNAMA Billal (Blagnac Boxing Club - Nelle Aquitaine)

65 kg OUNAI Mohamed (Boxing Club Ebam - Occitanie)

85 kg TADAH Junior (Boxing Lyon United - AURA)

54 kg LKHADIRI Wassila (Le Labo - Ile de France)

75 kg MICHEL Davina (BC Garges les Gonesse - Ile de France)



RÉSULTATS BOXE PRO

CHAMPIONS DE FRANCE PROFESSIONNELS

Jun 2025 - Décembre 2025

Lieu	Date	Boxeur R	Boxeur B	RESULTAT	CAT.	H/F
GARGES LES GONESSES	25/06/2025	Sibide MARIAM	Ingrid BRODU	Sibide MARIAM GP	Legers	F
DEAUVILLE	02/08/2025	Mattar GARCIA	Galina FORTES	Mettar GARCIA GTKO7	Lourds	H
PARIS 18	04/10/2025	Raphael MONNY	Christopher BUGIROUX	Raphael MONNY GP	Mi-Lourds	H
MARSEILLE	10/10/2025	Pierre ROSADINI	Salim BEN REJEB	Pierre ROSADINI GP	S-Moyens	H
CAMPBON	25/10/2025	Swan BARTEAU	Dylan PARELEMONNIER	Dylan PARELEMONNIER GTKO8	S-Plume	H
LEVALLOIS-PERRET	25/10/2025	Hasna TEBSI	Narymane BENLOUCIF	Hasna TEBSI GP	Plumes	H
CHERBOURG	08/11/2025	Hugo MOREL	Naïm BELLAHCENE	Hugo MOREL GP	Mi-Moyens	H
CHERBOURG	08/11/2025	Sofiane QUOIT	Faycal KARKOUR	Faycal KARKOUR GP	Lourd-Leger	H
CHERBOURG	08/11/2025	Mattar GARCIA	Clément GILLET	Mattar GARCIA GP	Lourds	H
BRUAY LA BUISSIÈRE	15/11/2025	Thomas MASSON	Thibault SERGENT	Thomas MASSON GP	Super-Coqs	H
EPERNAY	22/11/2025	Erika AMANS	Mary ADELAIDE	Erika AMANS GTK3	Legers	F
HENIN-BEAUMONT	22/11/2025	Loic TAJAN	Ibrahim BOUKEDIM	Ibrahim BOUKEDIM GP	Coqs	H
PESSAC	29/11/2025	Samy KHELLAS	Anthony DELOFFRE	Samy KHELLAS GP	Legers	H
POINTE A PITRE	29/11/2025	Fanny GALLE	Elsa HEMAT	Fanny GALLE GP	Super-Legers	F
GIEN	06/12/2025	Ephrem BARIKO	Keanu KLOSE	Ephrem BARIKO GP	Moyens	H
CAEN/CARENTAN	06/12/2025	Lydie BIALIC	Sacha MORICE	Sacha MORICE GP	Super-Coqs	F
PESSAC	12/12/2025	Samuel KISTOHURRY	Mayson CREYGOLLES	Samuel KISTOHURRY GTKO5	Plumes	H
AMIENS	13/12/2025	Hassan HAMZILE	Mohamed DRICI	Hassan HAMZILE GP	Super-Legers	H

CHAMPIONS DE FRANCE PROFESSIONNELS

Janvier 2026 - Juin 2026

Lieu	Date	Boxeur R	Boxeur B	RESULTAT	CAT.	H/F
CHATEAU ROUX	07/02/2026	Ephrem BARIKO	Quentin FONTAINE	Ephrem BARIKO GP	MOYENS	H
MEAUX	07/02/2026	Kaddour HMIANI	Theo TICOUT	Theo TICOUT GP	SUPER-COQS	H
VESOUL	20/03/2026	Baptiste CASTEGNARO	Sinohai WINTERSTEIN	Sinohai WINTERSTEIN GP	S-MOYENS	H
CAEN	27/03/2026	Sofiane ABDELJABBAR	Gaetan N'TAMBWE	Sofiane ABDELJABBAR GP	L-LEGERS	H
CAEN	26/03/2026	Melana AINAOUI	Sasha MORICE	Melana AINAOUI GP	SUPER-COQS	F
LISIEUX	04/04/2026	Christophe M'BORI	Lucas MIGOTTI	Lucas MIGOTTI GP	MI-MOYENS	H
CALAIS	17/04/2026	Florian BRUNEVAL	Ephrem BARIKO	Ephrem BARIKO TKO6	MOYENS	H
CAMPBON	25/04/2026	Kaoussou CISSE	Swan BARTEAU	Kaoussou CISSE GTKO5	S-PLUMES	H
CHERBOURG	09/05/2026	Isis PIGAZOU LOGERIE	Mary ADELAIDE	Isis PIGAZOU LOGERIE GP	S-PLUMES	F
VILLEPINTE	09/05/2026	Mehdi GOUALEM	Samy KHELLAS	Samy KHELLAS GP	LEGERS	H
SAINT ETIENNE	30/05/2026	Lilia CHERIFI	Ashley RABEREAU	Lilia CHERIFI GP	LEGERS	F
ST BREVIN LES PINS	13/06/2026	Johny BERTIN	Yamin BARTOLO		S-M-MOYENS	H

CHAMPIONS D'EUROPE EBU

Septembre 2025 - Juin 2026



Émilie Sonvico



WELTERS

26/07/2025

Uzes

GK010 vs Jordan Barker-Porter

Marine Beauchamp



SUPER-WELTERS

11/10/2025

Vernoux

GP vs Andrea Gomiero

Milan Prat



SUPER-WELTERS

22/11/2025

Villepinte

GTK09 vs Jean Helin

Bilel Jkitou



MOYENS

06/12/2025

Nanterre

GP vs Diego Natchoo

Narymane Berche



SUPER-COQS

08/12/2025

Genève

GP vs Michela Braga

Narymane Berche



SUPER-COQS

23/05/2026

Auch

GP vs Sacha Morice

CHAMPIONS DU MONDE IBF - WBA - WBC - WBO HOMMES

Les Français les plus proches d'un titre mondial

Christian Mbili

Champion du monde
WBC



SUPER-MOYENS

Combat annoncé contre
Saul ALVAREZ le
12/09/2026.

Bakary Samaké

classé #5 WBC, #5
WBO, #8 IBF



SUPER WELTERS

Malgré sa défaite, il reste
bien classé et est l'un des
plus gros espoirs français de
la boxe.

Léonard Mosquea

classé #2 WBA, #6
IBF, #9 WBC et #9
WBO



LOURDS-LEGERS

Position de prétendant
mondial très solide dans sa
catégorie.

Souleymane Cissoko

classé #2 WBC,
champion WBC silver



WELTERS

Elite Mondial des Welters, il
se rapproche du
Championnat du Monde.

Bilel JKITOU

classé #3 WBC,
champion WBC silver



MOYENS

Champion EBU.

Kevin Lele Sadjo

classé #7 WBC, #8
IBF, #10 WBO



SUPER-MOYENS

Khalil EI HADRI

classé #3 WBC



SUPER-PLUMES

Tony Yoka



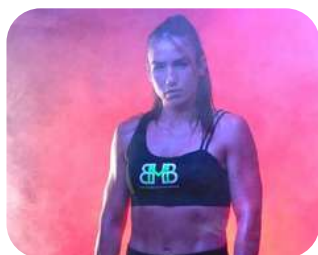
LOURDS

Combat annoncé contre
Murat GASSIEV le 11 Juillet
2026 à Moscou.

CHAMPIONNES DU MONDE IBF - WBA - WBC - WBO FEMMES

Les Françaises les plus proches d'un titre mondial

Marine Beauchamp
N#5 WBC



SUPER-WELTERS

Emilie Sonvico
N#2 WBC



WELTERS
Championne WBC Silver

Flora Pili
N#1 WBC



SUPER-LEGERS
Combat annoncé contre la
Championne du Monde
WBC-WBA-IBF-IBO

Victoire Piteau
N#9 WBC



SUPER-LEGERS
WBA Gold

Elhem Mekhaled
N#4 WBC



SUPER-PLUMES

Rima Ayadi
N#11 WBC



SUPER-PLUMES

Emma Gongora
N#15 WBC



PLUMES

Delphine Mancini
N#15 WBC



COQS

MERCI !

Fédération Française de Boxe

